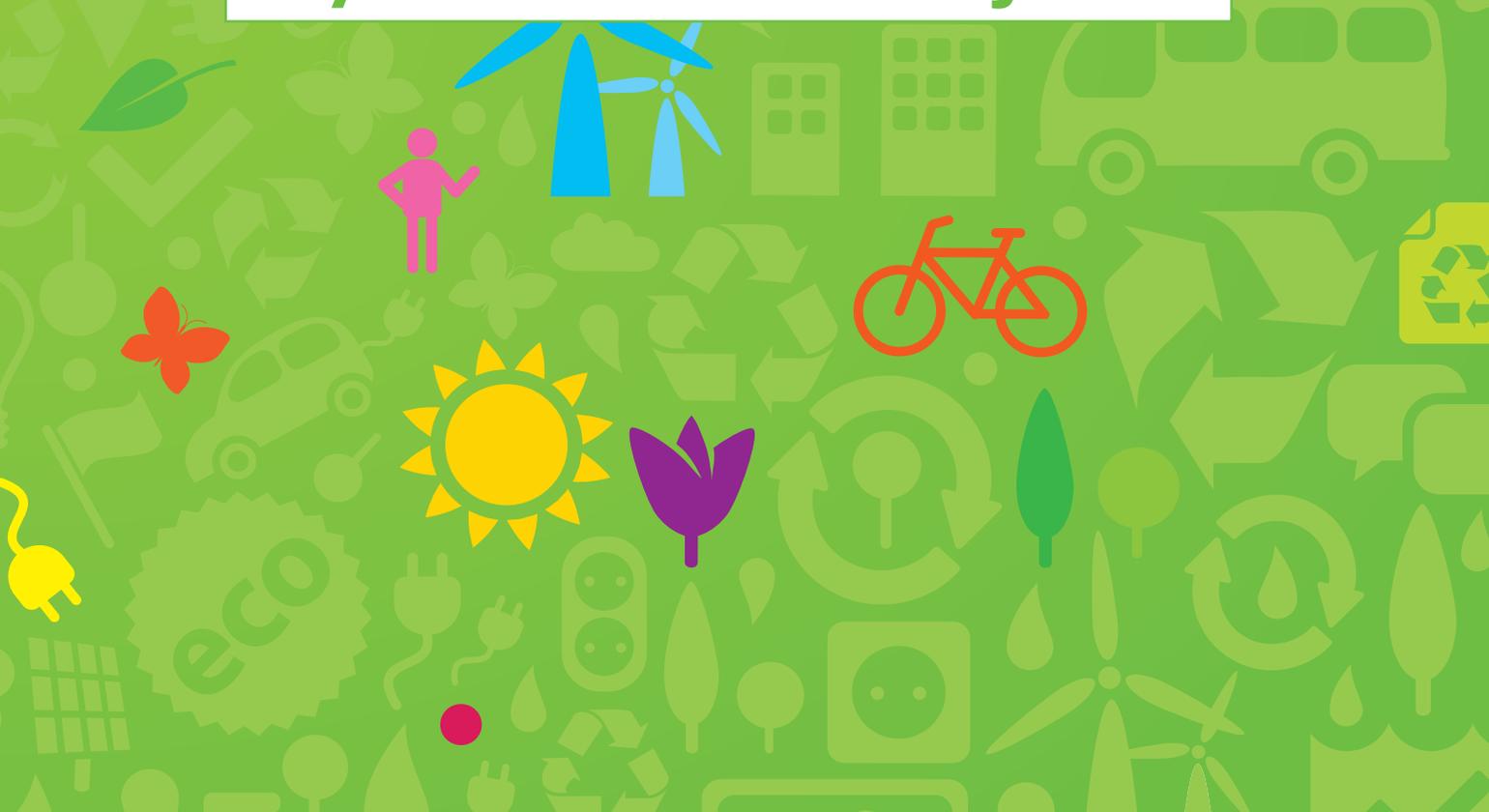




Le développement
durable
en Midi-Pyrénées
Synthèse et enjeux





Institut national de la statistique et des études économiques
Direction régionale de Midi-Pyrénées

36, rue des Trente-six Ponts - BP 94217
31054 TOULOUSE CEDEX 4
Téléphone : 0 972 72 4000 (tarif : « appel local »)
Site internet : www.insee.fr/mp
Courriel : insee-contact@insee.fr

Cet ouvrage a été réalisé sous la responsabilité d'un comité éditorial composé de :

Isabelle Panier, Carole Moretti, Claire Boré (Insee)
Frédéric Bariant, Jeanne Bourgon (Région Midi-Pyrénées)
Monique Dejean-Servières, Caroline Thouret (Arpe Midi-Pyrénées - Agence du développement durable)
Louis Walther-Vieilledent (Dreal)
Paula Fernandes, Laurence Touret (Draaf)

Auteurs :

Caroline Thouret (Arpe Midi-Pyrénées - Agence du développement durable)
Isabelle Panier (Insee)

Directeur de la publication : Jean-Philippe Grouthier

Rédacteur en chef : Bernard Nozières

Secrétaire de rédaction : Nicolas Dugachard

Maquette et mise en page : Évelyne De Mas, Agnès Itier

Éditorial

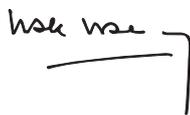
L'étalement urbain, la qualité des eaux, l'illettrisme chez les jeunes, l'égalité d'accès aux services, l'évolution comparée des émissions de gaz à effet de serre et du PIB, le surendettement des ménages, l'effort de recherche et développement ... Autant d'indicateurs différents pour apprécier les atouts et les faiblesses du territoire en matière de développement durable.

Afin de dresser un état des lieux et d'en suivre l'évolution, la Région Midi-Pyrénées, dans le cadre de son Agenda 21, et l'Insee ont engagé une collaboration pilote au niveau national qui a abouti en 2007 à la publication du dossier « Le développement durable en Midi-Pyrénées : 46 indicateurs ». Chaque année, l'actualisation et la mise en ligne de ces indicateurs ont permis de mettre à la disposition des élus, des membres du Conseil économique, social et environnemental régional, des acteurs économiques, des représentants associatifs et des services de l'État, les grandes tendances régionales pour chacun des 46 indicateurs.

Avec cette nouvelle publication, nous avons souhaité aller plus loin dans l'analyse. Il s'agit d'un document de synthèse qui, en présentant la situation de Midi-Pyrénées au regard du développement durable et son évolution, met en relief des enjeux. Il a été réalisé en partenariat avec l'Agence du développement durable (Arpe) et avec le concours des services de l'État. Il s'est enrichi des récents diagnostics coélaborés par l'État et la Région (notamment pour le Schéma régional climat-air-énergie et le Schéma régional de cohérence écologique), ainsi que des avancées nationales dans l'observation du développement durable.

Ce diagnostic est un nouvel outil au service de celles et ceux qui s'engagent en faveur d'un avenir plus durable. Qu'il permette aux acteurs régionaux comme locaux de coopérer sur la base d'objectifs mis en commun.

Martin Malvy



Ancien Ministre
Président de la région
Midi-Pyrénées

Gérard Pujade
Président de l'Agence



du développement
durable (Arpe)

Jean-Philippe Grouthier



Directeur de l'Insee
Midi-Pyrénées

Avant-propos

La Région Midi-Pyrénées est la première région française à avoir concrétisé un Agenda 21 reconnu par le ministère en charge du développement durable. À ce titre, elle a souhaité disposer d'indicateurs régionaux, avec un triple objectif : dresser un état des lieux du territoire en matière de développement durable, en suivre les évolutions et partager ce diagnostic avec l'ensemble des acteurs concernés. C'est pourquoi, en 2007, dans le cadre d'un partenariat innovant, la Région et l'Insee ont mis en place une batterie de 46 indicateurs régionaux de développement durable. Ce travail, rendu possible grâce à l'appui méthodologique de l'Ifen, au concours d'experts régionaux des services de l'État (Diren, Draaf) et de l'Agence du développement durable (Arpe Midi-Pyrénées), a donné lieu à une première publication analysant chacun des indicateurs et leur évolution dans le temps (« Le développement durable en Midi-Pyrénées : 46 indicateurs »¹). Leur mise à jour annuelle est publiée dans un tableau de bord diffusé sur les sites internet respectifs de l'Insee et de la Région¹.

Une synthèse régionale enrichie

Le présent dossier résulte d'un exercice de synthèse et dresse un diagnostic de la situation du territoire de Midi-Pyrénées et de son évolution au regard du développement durable. Il s'appuie sur le suivi des 46 indicateurs, qui permet tout à la fois d'embrasser l'étendue du champ du développement durable, dans sa transversalité, et d'atteindre l'objectif de synthèse grâce au nombre limité d'indicateurs. Il est le fruit d'un nouveau partenariat entre la Région, l'Arpe et l'Insee, et a bénéficié de l'appui de la Dreal et de la Draaf de Midi-Pyrénées.

Les réflexions sur le développement durable n'ont toutefois pas cessé de progresser depuis 2007, tant aux niveaux international, que national, régional et local. Cette synthèse s'est ainsi nourrie de plusieurs avancées qui ont porté sur l'observation locale.

Des avancées dans l'observation du développement durable

En octobre 2010, la Datar et le Commissariat général au développement durable (CGDD) ont mis à disposition une cinquantaine d'indicateurs territoriaux du dévelop-

pement durable (ITDD), en complément des 15 indicateurs phares nationaux adoptés par le Comité interministériel pour le développement durable pour suivre la stratégie nationale sur la période 2010-2013. Certains de ces indicateurs, définis à l'échelle régionale, départementale voire d'une zone d'emploi, sont communs avec la batterie des 46 indicateurs de Midi-Pyrénées, d'autres sont complémentaires.

De plus, le Grenelle de l'environnement a permis de partager une définition du développement durable et de fixer des objectifs précis. Un référentiel national pour l'évaluation des Agendas 21 a été conçu par le CGDD : il propose des indicateurs de mesure des objectifs stratégiques et des impacts des projets territoriaux, en complément des indicateurs de l'état du territoire apportés par les autres démarches.

À l'échelle régionale, des travaux de diagnostic sont en cours dans le cadre de l'élaboration de deux schémas impulsés par le Grenelle de l'environnement : le schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) et le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), pilotés conjointement par l'État et la Région. À l'échelle du Grand Sud-Ouest, une étude est menée par la MEDCIE (Mission d'étude et de développement des coopérations interrégionales et européennes) visant à éclairer des stratégies territoriales d'adaptation aux changements climatiques. Enfin, la Draaf a lancé l'élaboration d'un plan régional de l'agriculture durable (PRAD).

La présente synthèse s'est enrichie des éléments de diagnostic de ces travaux et intègre pour partie l'apport des indicateurs territoriaux de développement durable (ITDD) mis à disposition par la Datar et le CGDD. La mise en perspective de la situation de la région, par comparaison avec les autres régions métropolitaines, a été facilitée par les ITDD ainsi que par la mise à disposition d'indicateurs et de variables explicatives complémentaires auprès des directions régionales de l'Insee et des Dreal. Ces derniers éléments résultent d'une collaboration menée au niveau national entre l'Insee et le service statistique du ministère en charge du développement durable (SOeS), qui a fédéré un ensemble de démarches nationales, régionales ou départementales.

La synthèse a d'abord été conduite en s'appuyant sur les 10 principes du développement durable qui ont soutenu l'élaboration de la batterie des 46 indicateurs :

¹ « Le développement durable en Midi-Pyrénées : 46 indicateurs » - *Dossier de l'Insee n° 142 - septembre 2007* et « Le développement durable en Midi-Pyrénées - Tableaux de bord des 46 indicateurs régionaux », dernière publication électronique 2010 sur insee.fr/mp et midipyrenees.fr.

- assurer une croissance éco-efficace ;
- structurer la production dans le respect de l'environnement ;
- veiller à une utilisation durable des ressources ;
- entretenir et transmettre nos patrimoines ;
- mettre en évidence les inégalités spatiales, dans le but de veiller à une bonne articulation entre les préoccupations locales et les préoccupations globales ;
- éclairer les relations de la région avec le reste du monde ;
- réduire les inégalités et les exclusions ;
- mesurer la perception des habitants sur l'état de leur région et de ses institutions ;
- mesurer la capacité des acteurs à s'organiser dans le long terme en s'appuyant sur les principes de responsabilité et de précaution ;
- mesurer la vulnérabilité et les capacités d'adaptation de la région à l'imprévisible.

Cette analyse a été doublée dans un second temps d'une réflexion menée par l'Arpe à l'aune des cinq finalités définies depuis au niveau national et qui constituent aujourd'hui le cadre de référence des démarches Agenda 21.

Une définition partagée du développement durable et de ses finalités

Le ministère en charge du Développement durable (MEEDDTL) a en effet proposé une définition partagée du développement durable. Cette définition a été reprise dans l'article 253 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle II) et vient compléter l'article L. 110-1 du Code de l'environnement :

« L'objectif de développement durable répond, de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. »

Pour y parvenir, de nouvelles manières de faire sont nécessaires : elles supposent la participation des acteurs et habitants à l'élaboration des projets et à la prise de décision, la transversalité des approches pour mesurer les impacts croisés des actions, un pilotage technique et politique efficace, la mise en œuvre systématique d'évaluations. Autant de facteurs déterminants favorisant l'amélioration continue des projets.

Cette définition s'appuie sur les références que constituent les principes du développement durable présentés lors de la conférence de Rio en 1992, ainsi que sur les expériences passées et les contributions de nombreux acteurs.

Un état des lieux qui met en relief des enjeux régionaux au regard du développement durable

La présente synthèse de la situation en Midi-Pyrénées est la première démarche réalisée à l'échelle du territoire régional qui met en évidence des enjeux transverses aux diverses dimensions du développement durable. La mise en perspective de la situation de la région par rapport à celle d'autres régions de métropole, ainsi que par rapport aux objectifs nationaux, du Grenelle notamment, permet d'en faire ressortir les forces et les faiblesses.

Cet état des lieux a vocation à être partagé et à mobiliser les différents acteurs du développement durable : élus et techniciens des territoires, services de l'État, agents économiques, représentants associatifs, simples citoyens. La Région Midi-Pyrénées va par exemple s'en emparer pour élaborer, dans une démarche partagée, un second Agenda 21 régional. Cet Agenda 21 déclinera, sur son champ de compétences, un programme d'actions pour un développement durable, qui sera lui-même évalué par des indicateurs de suivi des politiques régionales. L'exercice a bien sûr ses limites : les enjeux mis en évidence ne sont pas exclusifs d'autres qui pourraient apparaître si principes et indicateurs étaient déclinés de façon plus détaillée. Ils constituent cependant une base structurante pour alimenter la réflexion des acteurs du développement durable. De quoi orienter des actions préventives ou correctives essentielles, et chercher à servir des enjeux communs à tous, à l'échelle régionale ou locale.

Si tout le monde vivait comme un Midi-Pyrénéen moyen, il faudrait plus de 2,5 planètes pour subvenir aux besoins de l'humanité. Certes la mesure de la situation d'un territoire au regard du développement durable ne se réduit pas à cet indicateur synthétique qu'est l'empreinte écologique. Avec tous les défauts qu'elle comporte, elle sensibilise cependant les habitants et les acteurs publics et privés à la pression qu'exerce l'homme sur son environnement, et par là même à la prise en compte à l'échelle locale des préoccupations globales, touchant le reste du monde.

Les conditions d'un développement durable sont donc loin d'être assurées en Midi-Pyrénées. L'empreinte écologique de la région est équivalente à celle de la France dans son ensemble. Mais elle a ses spécificités : la pression exercée par les déplacements de personnes et les transports de marchandises est par exemple plus importante.

D'autres caractéristiques, liées au dynamisme de Midi-Pyrénées, interpellent. Entre 2002 et 2007, la contribution de la région aux émissions nationales de CO₂ s'accroît plus que sa part dans le PIB national. Même si, tous gaz confondus, la contribution de la région aux émissions de gaz à effet de serre de la France, n'excède pas son poids économique ou démographique. Cette situation exige une meilleure prise en compte, localement, des enjeux qui se posent à une toute autre échelle, nationale et mondiale, en écho au principe « agir local, penser global ».

Des ressources naturelles et patrimoniales à préserver pour les générations futures

Midi-Pyrénées, la plus étendue des régions métropolitaines, dispose de nombreux atouts en matière de ressources naturelles et agricoles. Des Pyrénées au Massif central, organisé autour de la plaine de la Garonne, ce vaste territoire encore largement rural présente une grande richesse de paysages et dispose de ressources minérales importantes. En amont d'un réseau hydraulique alimenté par les « châteaux d'eau » que constituent les deux massifs montagneux, il dispose d'une ressource en eau abondante et dont il est entièrement responsable de la qualité. Seul bémol : cette ressource dépend essentiellement de l'apport pluviométrique et elle est soumise à des variations saisonnières importantes. Les étés secs occasionnent ainsi des étiages sévères dans certains cours d'eau.

Un Midi-Pyrénéen dispose en moyenne de deux fois plus d'espace naturel et agricole qu'un métropolitain. Un espace qui présente une gamme variée de milieux. Ainsi, en 2011, 1 126 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff) couvrent un tiers du territoire régional et abritent une part importante des espèces métropolitaines de faune et de flore. La forêt, la 3^e de métropole par sa superficie, constitue une ressource dont la valorisation, tant sur le plan énergétique qu'économique pourrait être améliorée. Tout comme les prai-

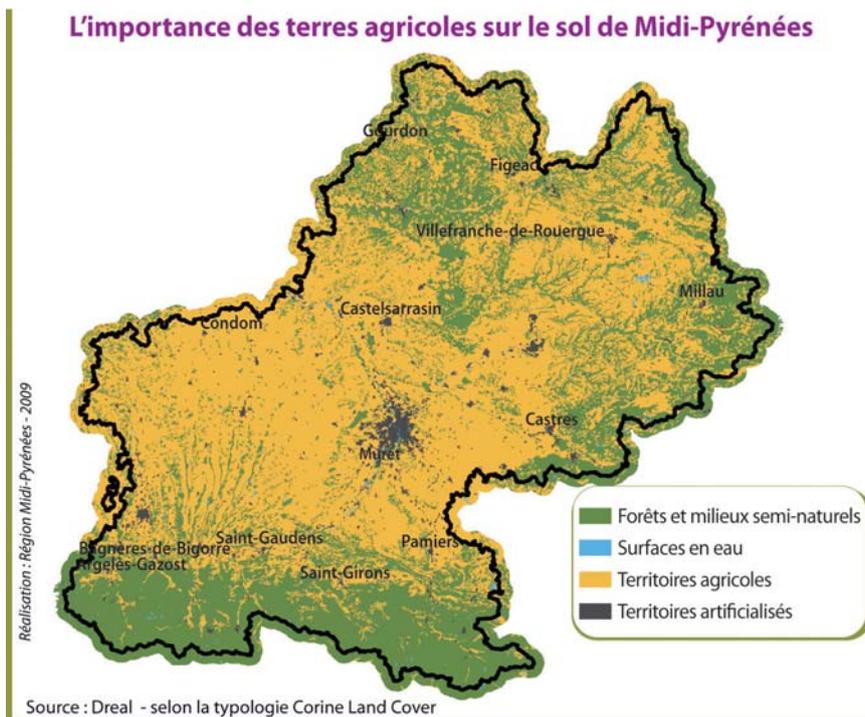
ries, elle constitue aussi un puits de carbone qui atténue les émissions anthropiques de CO₂.

Par la diversité de ses productions agricoles, Midi-Pyrénées est parfois qualifiée de « petite France ». Elle est particulièrement bien placée en production de bovins, ovins et céréales (blé, maïs, colza, tournesol) : elle élève le premier troupeau de bovins allaitants et la moitié des brebis laitières de France et assure 10 % de la production nationale de maïs. Elle est aussi productrice de volailles, en particulier de volailles grasses, d'une grande variété de fruits (1^{ère} pour la prune de table et 2^e pour la pomme), de légumes et de vin. Une partie de sa production est

exportée, notamment vers l'Espagne pour le maïs et vers l'Italie pour les broutards.

Outre ses richesses naturelles et agricoles, Midi-Pyrénées dispose d'un patrimoine culturel foisonnant. Pas moins de 2 500 monuments historiques, 73 « musées de France » et 3 sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco témoignent d'un riche passé où la préhistoire et l'histoire ont laissé de fortes empreintes. Vestiges de l'art pariétal en Ariège et dans le Quercy, hauts lieux de l'art roman, sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, et de l'art gothique, bastides médiévales et châteaux cathares sont autant de traces du passé. À ces vesti-

L'importance des terres agricoles sur le sol de Midi-Pyrénées



La biodiversité en vert et bleu

La « biodiversité » n'est pas simplement un terme à la mode. C'est la diversité du vivant : celle qui nous concerne tous, en tant qu'individus, en tant qu'espèces, celle des écosystèmes, mais aussi celle de l'ensemble des interactions qui régissent la vie. La biodiversité est partout : dans l'air, dans l'eau, dans le sol... Elle rend des services immenses à l'humanité dans tous les domaines : ressource alimentaire, ressource médicale, approvisionnement et épuration de l'eau, matières premières (biomasse), capacité d'adaptation face aux évolutions futures (changement climatique), formation et fertilité des sols, variété des cultures, qualité de vie...

Mesurer son état et son évolution est un exercice complexe. Il n'existe pas une seule et unique approche de la biodiversité, ni une méthode pérenne et reconnue pour en apprécier l'état : inventaires naturalistes, démarches de gestion, dispositifs de protection, etc.

Aujourd'hui c'est l'approche paysagère par les continuités écologiques qui concentre l'attention. Ces « trames vertes et bleues » (TVB) participent à la reconstitution de réseaux naturels d'échanges, cohérents à l'échelle du territoire et qui permettent aux espèces de communiquer, de circuler, de s'adapter, d'assurer leur survie, en d'autres termes qui permettent aux milieux de fonctionner.

À l'échelle régionale, cette trame verte et bleue est en cours de définition notamment à travers l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), document-cadre, mis en place et suivi conjointement par la Région et l'État. De nombreuses données seront ainsi collectées, permettant de mieux connaître l'état du territoire en matière de continuités. Et parce que cette démarche n'a de sens que si l'on tient compte des différents échelons (national, régional et local), les documents de planification devront identifier sur les territoires concernés leurs TVB et prendre en compte le SRCE.

Faciliter l'accès aux données existantes sur la biodiversité constitue une autre priorité. Aujourd'hui éparses, les données d'inventaires sont produites par divers organismes, parmi lesquels des associations de protection de la nature. Il convient de mutualiser ces données et de référencer les méthodes de production et les territoires qu'elles couvrent. C'est pourquoi, la mise en place d'un réseau régional de connaissance de la biodiversité est en projet. Il proposera un schéma d'organisation de la mutualisation de l'information naturaliste, et sera porté par l'Agence du développement durable (Arpe Midi-Pyrénées), le Conservatoire botanique national Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBN) et le Conservatoire régional des espaces naturels de Midi-Pyrénées (Cren).

ges, s'ajoutent des signes culturels qui participent à l'identité de la région : ainsi en est-il de l'empreinte de la culture du pastel, de la tradition gastronomique fondée sur des produits locaux, ou des spécialités artisanales et industrielles (aéronautique) issues de savoir-faire ancrés. Les manifestations culturelles et artistiques d'aujourd'hui, ainsi que les nombreux festivals et marchés attestent de la vitalité culturelle actuelle.

Ces divers atouts, comme l'image du bien vivre en Midi-Pyrénées, attirent les touristes en hiver comme en été. L'activité touristique n'est cependant ni définitivement acquise ni sans conséquence sur l'équilibre local. Les conséquences attendues du changement climatique pourraient rendre par exemple nécessaire la requalification des stations de ski de moyenne montagne. Le développement touristique contribue au développement économique et fournit des emplois, mais a aussi un impact sur l'environnement et sur l'équilibre social local. Ainsi, la présence d'une population saisonnière nombreuse dans bien des lieux touristiques a un impact envi-

ronnemental qu'il convient de limiter par des actions et des investissements publics ciblés. Certaines zones sont particulièrement à surveiller de ce point de vue : les stations de montagne de la chaîne pyrénéenne, Lourdes ou encore les bassins de vie du Haut-Quercy. Des actions pourraient aussi être nécessaires pour réduire la pression qu'exerce le tourisme sur le marché immobilier local et faciliter l'accès au logement pour les résidents. Les indicateurs mis

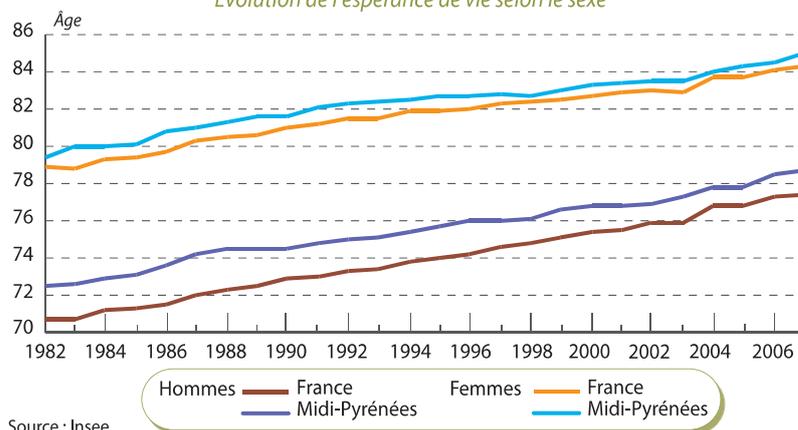
en place pour suivre ces phénomènes restent toutefois trop grossiers pour l'instant pour mesurer la pression locale effectivement exercée.

Des signes manifestes de qualité de vie

Il fait bon vivre en Midi-Pyrénées. Certains indicateurs contribuent à objectiver cette qualité de vie, certes imparfaitement, en éclairant l'état de santé,

L'espérance de vie plus élevée en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine

Évolution de l'espérance de vie selon le sexe



Source : Insee

le niveau d'éducation, le niveau de vie ou la satisfaction de la population. Passage en revue de ces indicateurs. Le niveau élevé de l'espérance de vie et son augmentation continue traduisent un état de santé de la population relativement bon et en amélioration constante. Il resterait certes à évaluer l'espérance de vie en bonne santé, mais en Midi-Pyrénées la situation sanitaire est favorable : en témoigne le niveau relativement bas des décès dus aux pathologies les plus fréquentes au niveau national. On y relève aussi une moindre fréquence des cas d'obésité ou d'affections de longue durée. Seule la fréquence des affections psychiatriques de longue durée est supérieure à la moyenne.

Autre composante importante du développement humain et du bien-être, le niveau d'éducation est également plus élevé en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en métropole : la part des bacheliers et surtout des diplômés de l'enseignement supérieur y est plus importante, et la part de la population sans diplôme qualifiant y est inférieure. Le différentiel ne fait que s'accroître entre 1999 et 2007. La présence d'un appareil de formation post-bac développé et l'attractivité de la région pour des populations jeunes et diplômées ou en passe de le devenir y sont pour beaucoup. Si l'écart de niveau de diplôme moyen entre la région et la France métropolitaine est net pour les générations de 25 à 39 ans, un point de vigilance s'impose sur la baisse du taux d'accès au niveau baccalauréat des dernières générations d'élèves. En 2009, il n'est plus que de 67 % : il s'élevait à 70 % en 2001, taux alors supérieur d'un point à la moyenne nationale. Bien en deçà de l'objectif de la stratégie de Lisbonne (80 %), il ne bénéficie plus des progrès observés au niveau national où il atteint désormais 72 %. Dans la batterie des indicateurs régionaux de développement durable (IDD), celui de l'illettrisme chez les jeunes témoigne de la capacité de transmettre le patrimoine humain aux générations futures. Cet indicateur est favorable à la région : les jeunes y sont moins touchés par

l'illettrisme. Plus nombreux à maîtriser les fondamentaux, ils disposent d'un minimum de bases indispensables à leur épanouissement personnel, à leur citoyenneté active, à leur intégration sociale et culturelle, ainsi qu'à leur insertion professionnelle. La qualité de l'indicateur, inégale dans le temps, ne permet toutefois pas encore de mesurer l'évolution de la situation.

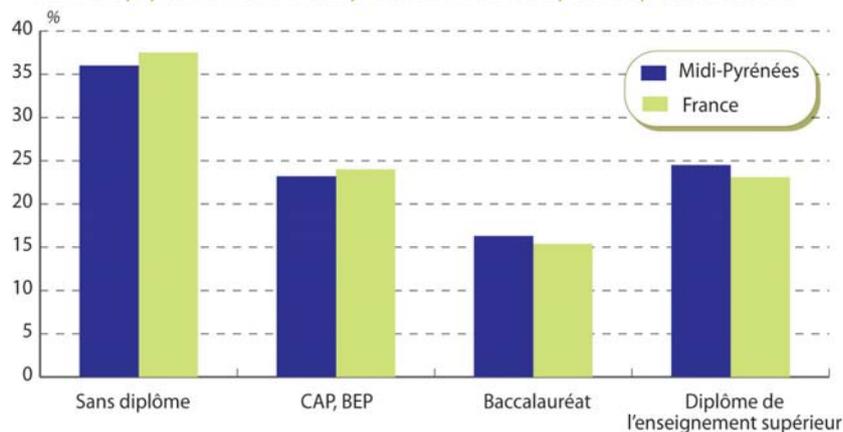
Autres déterminants de la qualité de vie, les conditions de vie matérielles ne sont aujourd'hui que partiellement mesurées (cf. encadré « Un dispositif d'observation à améliorer »). Le niveau de vie en est l'une des composantes.

Et Midi-Pyrénées est dans la moyenne des régions de province, qu'il s'agisse du niveau de vie médian des ménages ou des disparités de niveau de vie. En 2008, les 10 % de ménages ayant les revenus les plus élevés disposent d'un revenu 3,3 fois plus élevé que les 10 % ayant les revenus les plus bas.

La mesure de la qualité de vie suppose d'évaluer aussi le niveau de satisfaction de la population régionale dans son environnement, exercice délicat s'il en est. La batterie des IDD ne le permet aujourd'hui que très imparfaitement. Deux indicateurs apportent de premiers éclairages : le taux de suicide

Un niveau d'éducation relativement élevé en Midi-Pyrénées

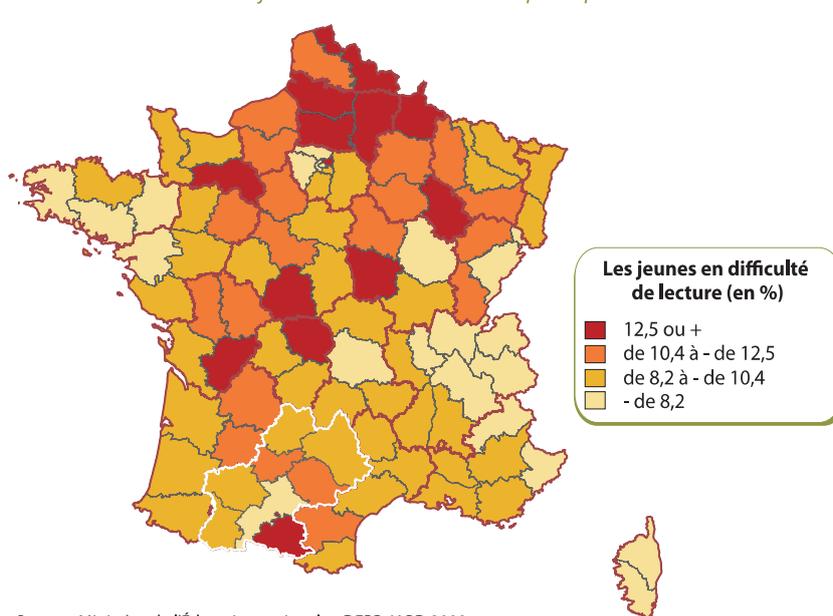
Part de la population de 15 ans ou plus en 2007 selon le diplôme le plus élevé atteint



Source : Insee - Recensement de population 2007

Midi-Pyrénées peu touchée par l'illettrisme chez les jeunes

Part des jeunes en difficulté de lecture par département



Source : Ministère de l'Éducation nationale - DEPP, JAPD 2009

et le taux d'abstention aux élections. Tous deux semblent témoigner d'une moindre insatisfaction des habitants de Midi-Pyrénées : les suicides y sont proportionnellement moins nombreux et l'abstention aux élections y est traditionnellement parmi les moins élevées du pays. Mais leur évolution est à surveiller : le taux de suicide ne diminue plus depuis la fin des années 90, contrairement au taux national, et l'abstention aux élections progresse, comme ailleurs, ces dernières années.

La qualité de vie qu'offre la région, associée à son dynamisme économique, influe sans aucun doute sur son attractivité démographique. La richesse humaine de la région est le fruit de son passé, mais aussi de son attractivité exceptionnelle sur la période récente. Depuis trente ans, Midi-Pyrénées est l'une des régions les plus dynamiques sur le plan démographique et ce dynamisme se renforce. La région attire notamment des étudiants et des jeunes ménages qui viennent y travailler. Ces apports migratoires renouvellent la population et ralentissent son vieillissement. Entre 1999 et 2007, la population s'accroît ainsi deux fois plus vite qu'en moyenne en France métropolitaine. Même si le différentiel de croissance entre la région et la métropole est amené à diminuer à l'horizon 2040, l'apport migratoire resterait parmi les plus élevés du pays et compenserait en partie la disparition de l'excédent naturel. La population de la région resterait plus âgée que celle de la

France métropolitaine, mais l'écart serait moindre qu'aujourd'hui. Ainsi, entre 2007 et 2040, la part des 60 ans et plus progresserait sensiblement (de 24,1 % à 32,7 %), mais moins qu'en métropole (de 21,5 % à 31,0 %).

Des défis pour l'agriculture, une mutation à poursuivre

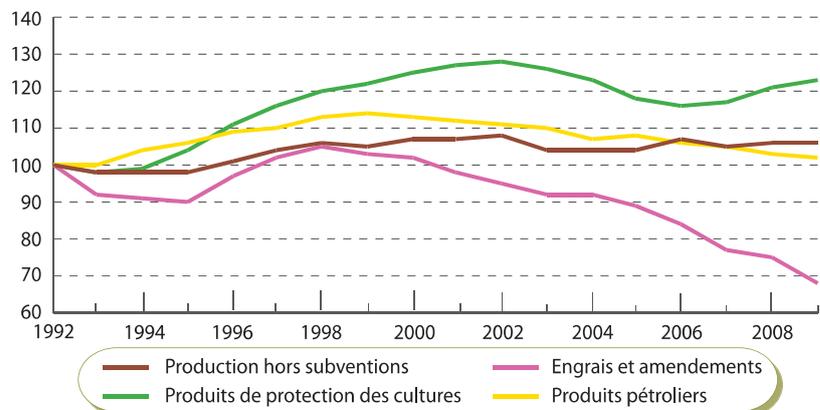
Midi-Pyrénées est au premier rang des régions françaises par le nombre de ses exploitations agricoles (47 000), mais bien en dessous de la moyenne nationale en ce qui concerne le résultat moyen courant avant impôts. L'activité agricole y est essentielle à l'économie régionale, comme à la satisfaction des besoins vitaux des populations. Elle a aussi une vocation environnementale : préservation d'une certaine biodiver-

sité et entretien des paysages qui contribuent à l'attractivité de la région, prévention et limitation des conséquences des risques naturels. Pour autant, les pratiques agricoles actuelles sont confrontées aux principes du développement durable, tant en termes d'éco-efficacité de la production, que de consommation durable des ressources et de viabilité financière des exploitations.

Réduire les pressions exercées par l'agriculture sur l'environnement tout en préservant sa viabilité économique et sociale est un enjeu majeur. Il passe par un moindre usage des intrants. Contrairement aux engrais, le recours aux produits phytosanitaires ne cesse de croître, beaucoup plus vite que le volume de la production agricole régionale et, à ce titre, remet en cause le

Le recours croissant aux produits phytosanitaires compromet l'éco-efficacité de l'agriculture

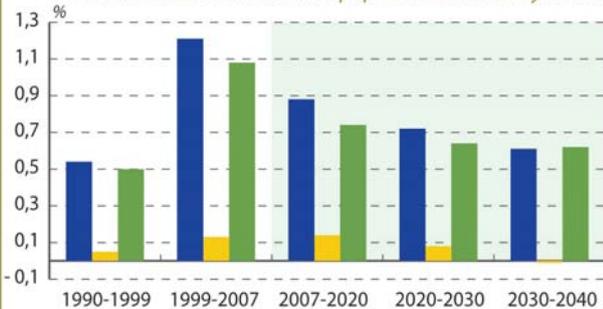
Intrants en agriculture et production agricole en Midi-Pyrénées (indice volume base 100 en 1992 - moyenne mobile sur 3 ans)



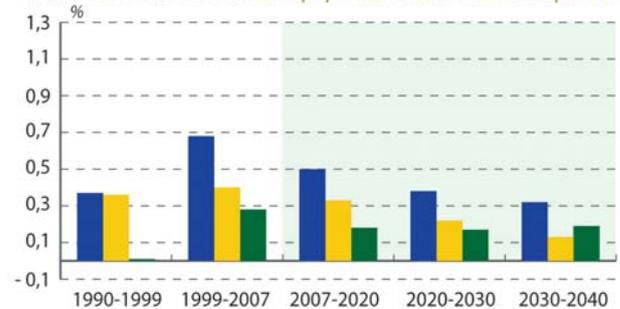
Sources : Agreste, comptes de l'agriculture - DRAAF Midi-Pyrénées

La population devrait continuer de s'accroître 2 fois plus vite qu'en France métropolitaine, sous le seul effet des apports migratoires

Taux d'évolution annuel de la population de Midi-Pyrénées



Taux d'évolution annuel de la population de France métropolitaine



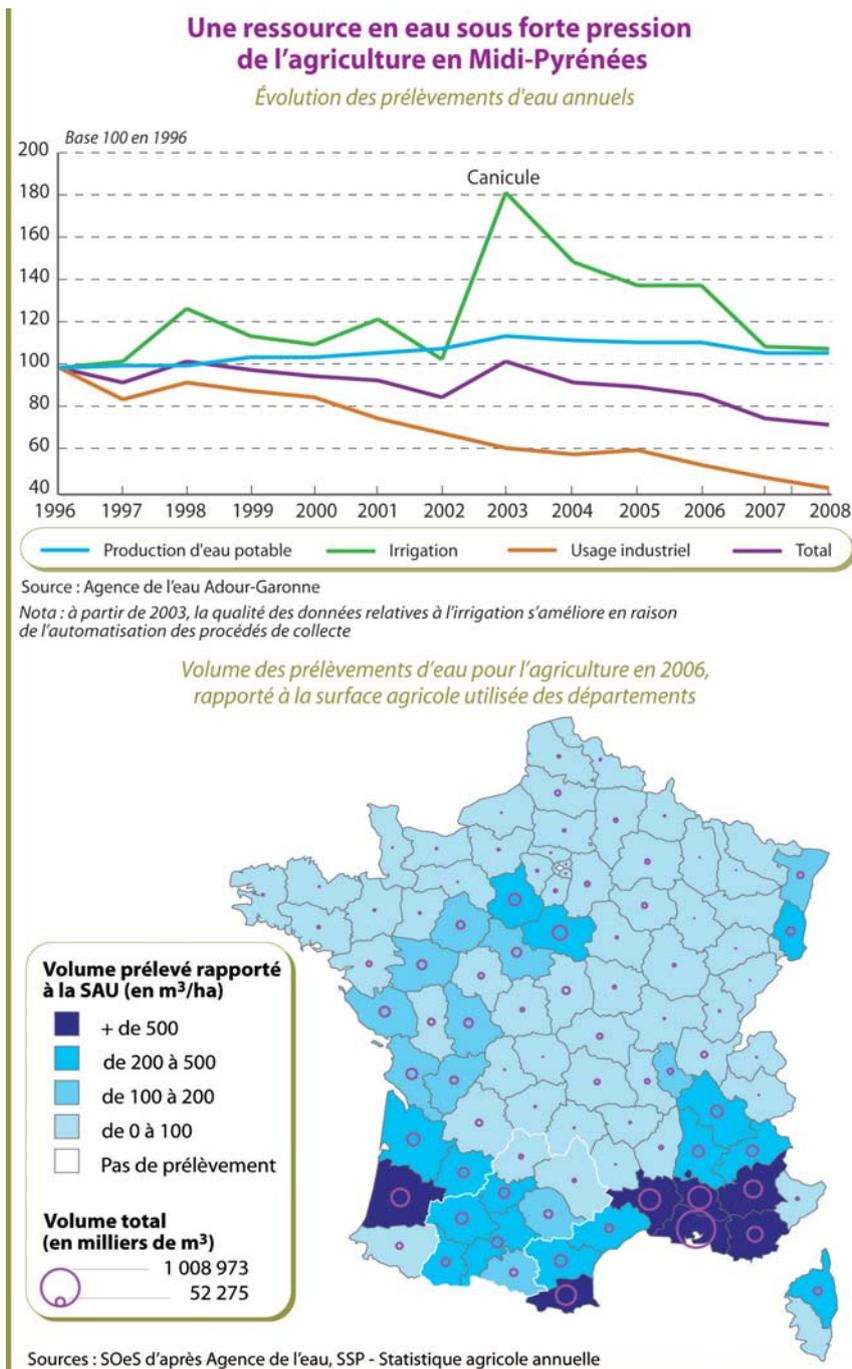
■ Évolution de la population ■ Solde naturel ■ Solde migratoire entre Midi-Pyrénées et les autres régions françaises ou l'étranger
■ Solde migratoire entre la France métropolitaine et les DOM ou l'étranger

Sources : Insee - Recensements de la population, État civil, Omphale 2010

principe d'éco-efficacité. La forte utilisation de ces produits et des engrais azotés participe à l'altération de la qualité de l'eau : 7 % des masses d'eau superficielles et 20 % des masses d'eau souterraines ne sont pas classées en bon état chimique en 2007, principalement à cause de la présence de pesticides et de nitrates. Le plan Ecophyto qui vise à diviser par deux l'utilisation des produits phytosanitaires au niveau national d'ici 2018, si possible, dont la déclinaison régionale fait l'objet d'une construction conjointe avec l'ensemble des acteurs concernés, devrait participer des progrès à réaliser. L'irrigation, particulièrement celle du maïs mais aussi des vergers, fait de l'agriculture le premier utilisateur d'eau. Les prélèvements se concentrent aux périodes d'étiage, pouvant engendrer des tensions sur la ressource. Ces périodes critiques pourraient s'allonger à l'avenir, sous l'effet d'une modification du régime des précipitations. La réduction de la pression quantitative sur la ressource en eau passe par l'amplification des économies d'eau. La réorientation de certains systèmes de cultures pourrait s'avérer nécessaire. La recherche sur la sélection variétale ou la création concertée de retenues peuvent enfin permettre des ajustements.

Maintenir la fertilité des sols suppose également des pratiques culturales adaptées. Ce principe concerne l'ensemble des filières végétales, la réduction des rotations culturales dans les grandes cultures est particulièrement en cause. Il prend d'autant plus de sens dans une région où les zones menacées par un risque d'érosion élevé sont particulièrement étendues. Néanmoins, Midi-Pyrénées est la première région en ce qui concerne l'utilisation de la technique du non-labour pour les grandes cultures, ce qui limite ces risques.

Des choix engagent enfin les collectivités pour freiner l'étalement urbain et limiter la consommation de l'espace agricole, qui s'est élevée à 3 % par an entre 2003 et 2008. Cette vigilance est complétée par la création de commissions départementales de



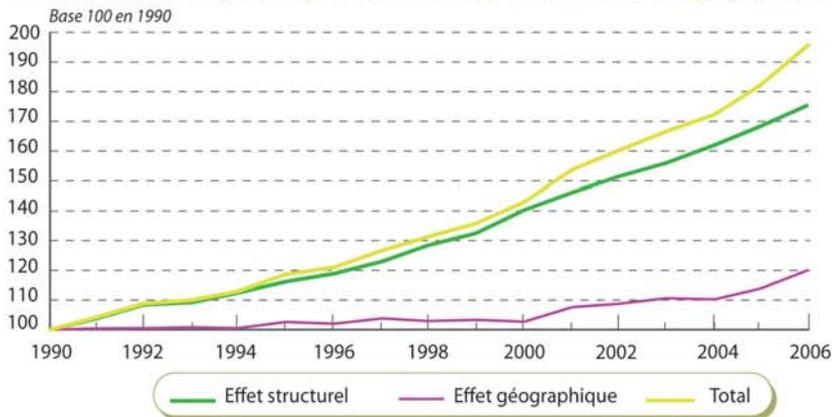
consommation de l'espace agricole, comme suite à la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de juillet 2010.

Ainsi, définir des compromis entre des intérêts parfois contradictoires devient impératif : il s'agit d'assurer une production de qualité, en quantité, tout en garantissant le maintien de conditions de pérennité de cette production par une bonne gestion des ressources (sols et eau).

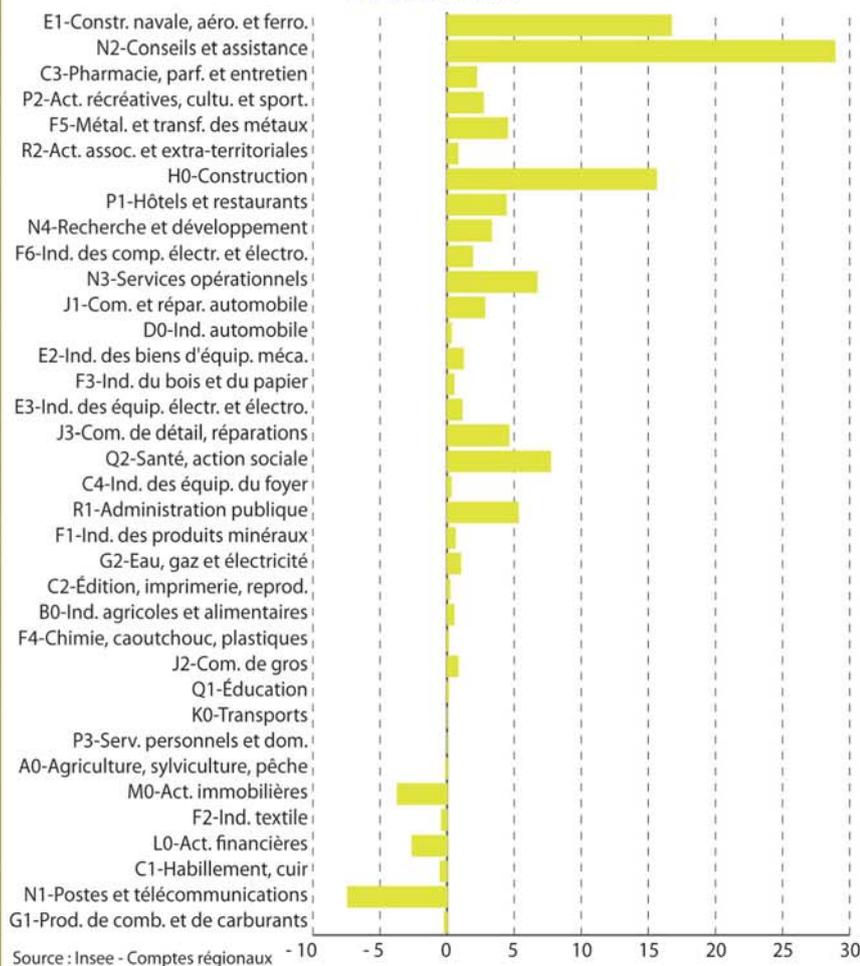
Par ailleurs, l'agriculture produit 35 % des émissions régionales de gaz à effet de serre. Ces émissions sont importantes, sous l'effet notamment d'une autre orientation agricole dominante, l'élevage, qui cependant diminue depuis dix ans. Cette même orientation contribue parallèlement à une forte captation du carbone par le biais des surfaces herbagères qu'elle entretient. D'autre part, le secteur agricole participe aussi à une diversification des

Une dynamique propre à la région nettement positive de 2001 à 2006, tirée par l'aéronautique et l'activité de conseils et assistance

Évolution de la valeur ajoutée régionale tous secteurs - effet structurel, effet géographique



Contribution de chaque secteur à la croissance régionale en fonction de son poids et de l'effet géographique (en %) Période 1990-2006



Note de lecture : le secteur Conseils et assistance regroupe notamment les activités informatiques, juridiques, comptables, d'ingénierie, de contrôle et d'analyse technique, pour une part induites par la construction aéronautique et spatiale. Sa valeur ajoutée régionale a progressé de 292 % entre 1990 et 2006, contre 155 % en France, soit un différentiel positif de 137 %, appelé effet géographique régional. Grâce à cet effet géographique conséquent, et à un poids important dans la valeur ajoutée régionale (7,5 %), il constitue un des principaux secteurs contributeurs à la croissance régionale (36 %).

présence d'emplois très qualifiés et porteurs, les cadres des fonctions métropolitaines. Ces fonctions à fort rayonnement recouvrent la conception-recherche, la gestion, les prestations intellectuelles, le commerce interentreprises, ou encore la culture et les loisirs. Entre 1990 et 2007, le dynamisme économique s'est davantage appuyé sur ces emplois que dans les autres régions, plus particulièrement dans l'aire urbaine de Toulouse. Génératrice d'un mixage des compétences et d'innovation, cette ressource est aussi un gage d'avenir : elle peut faciliter l'adaptation du territoire aux changements, à condition qu'il sache retenir cette population de cadres plutôt jeunes et très mobiles.

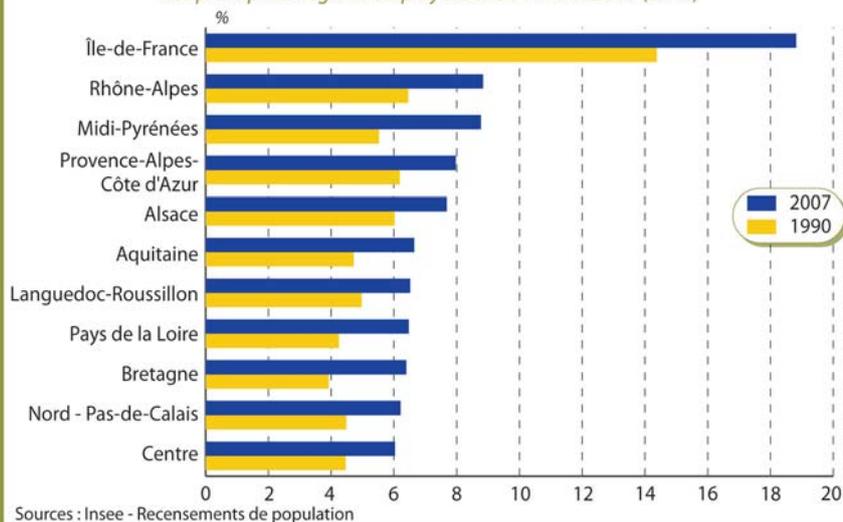
Midi-Pyrénées est ainsi au 1^{er} rang des régions françaises pour l'effort de recherche et développement (R&D) et figure dans le peloton de tête pour ce qui concerne l'accroissement de cet effort, grâce au dynamisme de la recherche privée. En améliorant la connaissance, ces activités constituent une force pour se projeter dans le long terme et servir les principes de responsabilité et de précaution. La priorité à donner dans l'application de l'effort de R&D aux gains de performance en termes de développement durable doit cependant devenir plus explicite.

L'économie verte ouvre par ailleurs de nouvelles voies de développement, même si leur impact est encore difficile à mesurer : la réhabilitation énergétique des bâtiments existants, la production d'énergies renouvelables, la valorisation des déchets, la gestion et le traitement de l'eau, la préservation de la biodiversité... sont autant d'activités porteuses d'emploi.

Tout en accueillant des activités de pointe, l'économie régionale fait aussi la part belle aux services à la population que l'on trouve sur l'ensemble du territoire. L'économie sociale, qui tend vers les principes sociétaux de développement durable, est très présente en Midi-Pyrénées, où elle emploie 12 % des effectifs salariés en 2009 (contre 10 % au niveau national), particulièrement dans ces activités de service à la personne.

Développement remarquable des emplois de cadres des fonctions métropolitaines en Midi-Pyrénées

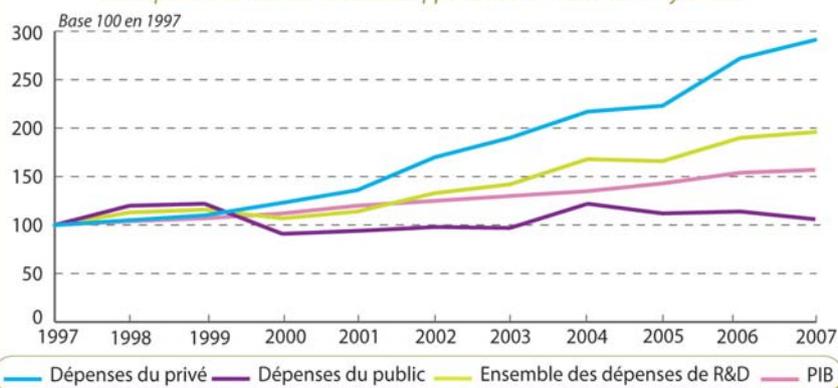
Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi des principales régions employeuses en 1990 et 2007 (en %)



Sources : Insee - Recensements de population

Dynamisme de la recherche en Midi-Pyrénées, 1^{ère} région de France pour l'effort de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement et le PIB en Midi-Pyrénées



Source : Ministère de l'Éducation nationale et de la recherche (DEPP)

L'économie régionale est peu industrielle. Cette caractéristique structurelle limite les émissions de gaz à effet de serre du territoire, sans dédouaner les acteurs économiques de toute responsabilité en la matière. Parmi les autres pressions que l'industrie exerce sur l'environnement, figurent diverses pollutions ainsi que les déchets industriels ultimes dangereux. Les avancées dans les dispositifs de porter à connaissance des masses de déchets industriels ultimes dangereux produits dans la région sont réelles, et les quantités produites par les principales installations sont accessibles ; cependant, des améliorations dans la

diffusion des données statistiques agrégées restent souhaitables. L'impact qu'exerce sur l'environnement la centrale nucléaire de Golfech (Tarn-et-Garonne) et sa vulnérabilité sont évalués ; il convient de les suivre avec rigueur et constance, et de mieux les communiquer aux populations concernées.

La maîtrise de l'étalement urbain, un enjeu majeur

L'attractivité démographique qu'exerce la région, conjuguée à l'attrait de la population pour l'habitat individuel et à la pression foncière et immobilière, in-

citent de plus en plus d'actifs à élire domicile toujours plus loin des villes dans lesquelles ils travaillent. Ce phénomène d'étalement urbain croissant se traduit par l'extension de couronnes périurbaines autour des agglomérations qui, tout en restant relativement peu denses, grignotent petit à petit l'espace rural. En Midi-Pyrénées, le phénomène d'étalement urbain est très important, surtout autour de Toulouse. Il est favorisé par le rôle moteur de l'agglomération toulousaine, la sixième de France et l'une des plus dynamiques, et l'absence d'obstacles physiques à cette extension des espaces construits.

Maîtriser cet étalement urbain est un enjeu majeur, car il accentue la production de gaz à effet de serre et a des effets néfastes sur la biodiversité et la préservation des milieux et des ressources. Il pèse également sur la disponibilité de terres agricoles et plus largement sur la gestion foncière. Il a aussi un coût collectif pour financer les investissements de transport rendus nécessaires et la démultiplication d'équipements publics. Le développement des espaces construits, des réseaux et des infrastructures qu'il entraîne se traduit par une accélération de l'artificialisation du territoire. Et les répercussions de cette artificialisation sont multiples sur l'environnement et pour la plupart irréversibles. Ce sont d'abord les pertes de ressources naturelles et agricoles, d'autant que les surfaces agricoles perdues sont le plus souvent à fort potentiel agronomique. C'est ensuite l'imperméabilisation des sols et l'augmentation du risque d'inondation. C'est enfin la fragmentation et le cloisonnement des milieux naturels, défavorables à de nombreuses espèces, ainsi que la dégradation du paysage. À l'échelle de Midi-Pyrénées, la surface artificialisée s'accroît de 0,9 % par an depuis 1990 (contre 0,5 % au niveau national) et la surface artificialisée par habitant y est 1,5 fois supérieure à la moyenne de France métropolitaine (125 m² par habitant).

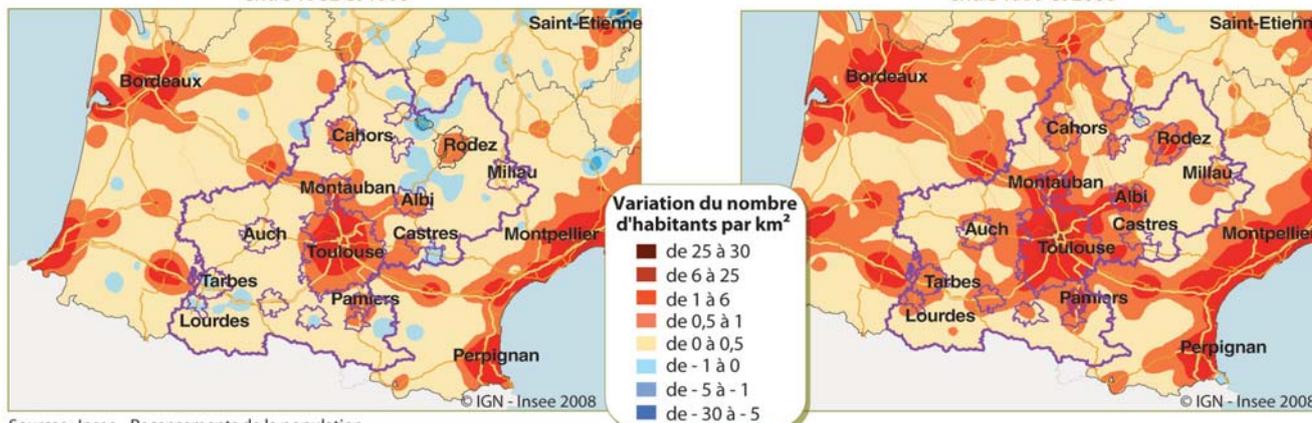
L'étalement urbain allonge aussi les trajets domicile-travail ou les accès aux grands équipements commer-

Un étalement urbain débridé

Variation annuelle de la densité de population

entre 1982 et 1999

entre 1999 et 2006

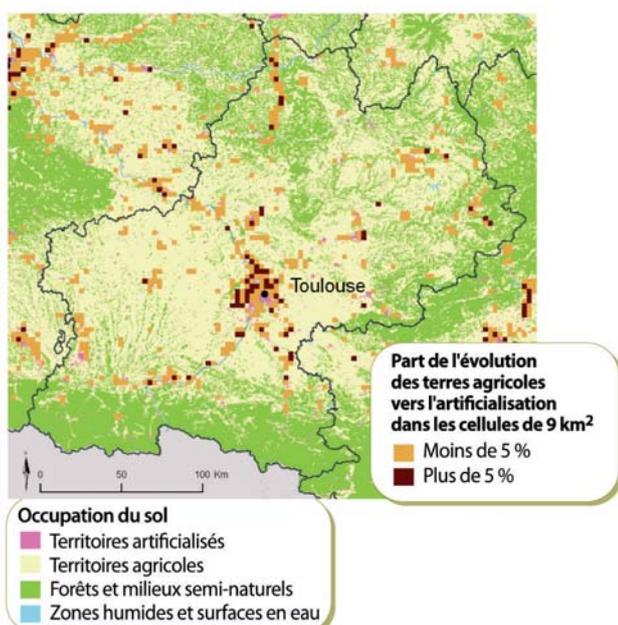


Sources : Insee - Recensements de la population

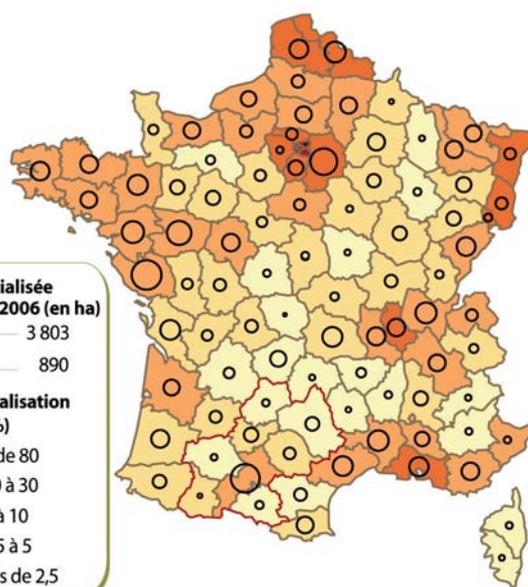
Expansion des espaces artificialisés autour de Toulouse

Évolution des terres agricoles vers l'artificialisation entre 1990 et 2000

Part des espaces artificialisés par département en 2006 et surfaces artificialisées depuis 2000



Source : UE - Ifen, Corine Land Cover, 2000



Sources : UE, SOeS - CORINE Land Cover, 2006

ciaux, poussant à un recours croissant à la voiture individuelle, qui impacte la consommation de pétrole ainsi que les émissions de CO₂, d'oxydes d'azote et de particules. Les périurbains parcourent en effet quotidiennement les distances les plus longues, la plupart du temps en voiture.

Avec les lois Grenelle, les documents de planification que sont les schémas de cohérence territoriale (SCoT) ou les plans locaux d'urbanisme (PLU) voient

leur rôle renforcé pour contraindre cet étalement urbain, limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et préserver, voire remettre en bon état, les continuités écologiques, ou encore lutter contre le changement climatique. La démarche InterSCoT qui est mise en place sur l'aire urbaine de Toulouse peut être un levier d'action essentiel pour les collectivités locales.

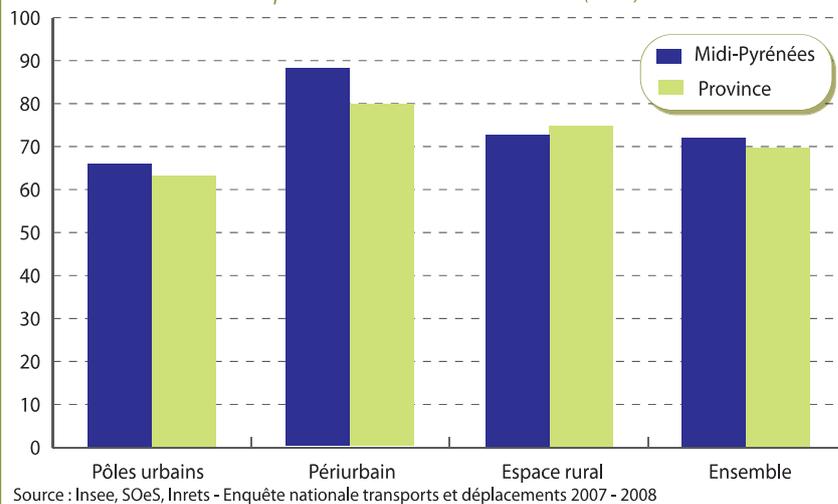
Les transports, principal levier pour réduire les émissions de CO₂ en Midi-Pyrénées

Transporter, se déplacer... voici les premières causes d'émission de CO₂ en Midi-Pyrénées. La part croissante des transports dans cette pollution (40 % en 1990, 53 % en 2008) compromet l'éco-efficacité de la croissance. L'éta-

lement urbain y contribue, par l'allongement des déplacements qu'il engendre et la difficulté de mettre en place des solutions viables alternatives à la voiture. Facteur aggravant, les Midi-Pyrénéens, où qu'ils vivent, privilégient la voiture pour leurs déplacements, davantage que la moyenne des métropolitains. Un développement significatif des modes de déplacement alternatifs s'impose donc. Des efforts se poursuivent pour inciter les citoyens à utiliser des modes de transport alternatifs à la voiture (transport en commun, vélo, marche). Hors agglomérations, il est souhaitable de continuer à adapter l'offre aux besoins des territoires : remise en état et développement des infrastructures ferroviaires, cadencement des lignes, organisation de l'intermodalité, transport à la demande, incitation au covoiturage. Mais c'est bien la maîtrise de l'urbanisation qui constitue la plus grande marge de progrès à long terme : mixité des fonctions urbaines, densification autour des pôles de vie pour réduire les distances de déplacement, en particulier à proximité des dessertes de transport en commun. La progression du transport intérieur de marchandises (mesuré en tonnes-kilomètres) est aussi responsable de la croissance des émissions de CO₂ régionales. Au mieux, elle ne dépasse que faiblement la progression du PIB en volume entre 2005 et 2007. Seule la crise provoque en 2008 un apparent découplage. Par ailleurs, il n'y a aucun signe de transfert vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement. Bien au contraire : alors que le Grenelle de l'environnement prévoit d'augmenter à 25 % d'ici 2022 la part du transport non routier et non aérien dans le transport national de marchandises, la part du routier n'a cessé de s'accroître entre 1997 et 2008 dans la région comme en France. Tandis que le transport ferré, plus propre, a perdu des parts de marché. Bien qu'à l'écart des grands axes de communication européens, la région doit chercher à reporter sur le fret ferroviaire une part croissante des transports intrarégionaux comme de longue distance. Cet effort mérite d'être couplé à

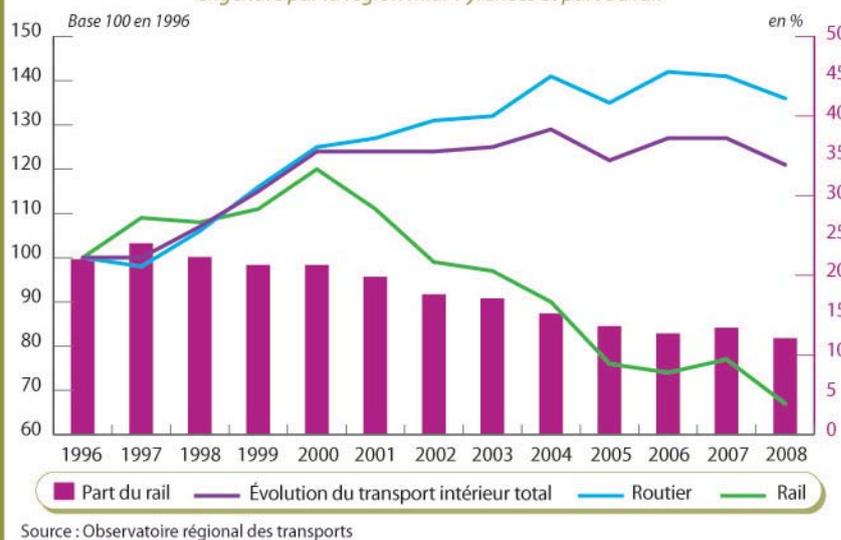
Les Midi-Pyrénéens se déplacent davantage en voiture

Part des déplacements réalisés en voiture en Midi-Pyrénées et en province selon le lieu de résidence (en %)



En Midi-Pyrénées, la part du rail dans le transport de marchandises continue de s'amenuiser

Évolution du transport routier et ferré de marchandises engendré par la région Midi-Pyrénées et part du rail



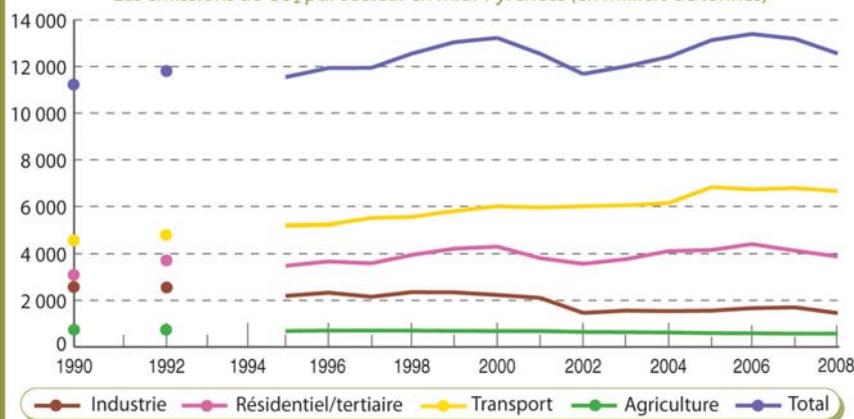
une réduction des distances parcourues par les camions, pour les trajets sur lesquels le recours au routier s'impose. La réduction des trajets à vide, qui suppose une forte coopération interentreprises, et le développement d'initiatives de logistique urbaine constitueraient des pistes de progrès.

Intensifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre du résidentiel et du tertiaire

Contrairement à celui des transports, le secteur résidentiel-tertiaire enregistre déjà de réels progrès en termes d'émissions directes de CO₂, ceci grâce à des économies d'énergie et à un recours accru aux énergies non fossiles, moins émettrices. L'efficacité énergétique du secteur est en effet crois-

Le transport et le secteur résidentiel/tertiaire principaux responsables des émissions de CO₂

Les émissions de CO₂ par secteur en Midi-Pyrénées (en milliers de tonnes)



Source : Observatoire régional de l'énergie (OREMIP)

Note de lecture : dans le secteur résidentiel-tertiaire, sont regroupées aussi bien les consommations liées au logement que celles des établissements commerciaux et de services. Le secteur transport inclut le transport de marchandises et le transport des voyageurs, qu'il soit marchand ou non marchand ; le recours des particuliers à la voiture individuelle en fait partie.

sante. Sur longue période, sa consommation d'énergie progresse à un rythme inférieur à l'accroissement du nombre de résidences principales, mais aussi de celui de la population. Elle diminue même légèrement en 2007 et 2008. Midi-Pyrénées est l'une des régions où les consommations d'énergie par habitant dans le résidentiel-tertiaire diminuent le plus entre 1999 et 2008.

Dans ce secteur, premier consommateur d'énergie finale, l'effort doit cependant s'intensifier pour atteindre l'objectif de performance énergétique du Grenelle : gain de 38 % sur les consommations énergétiques et de 50 % sur les émissions de gaz à effet de serre du parc de logements anciens qui nécessite des travaux massifs de réhabilitation, application de la norme BBC aux logements neufs à partir de 2012. Comme ailleurs, les gains passent par un comportement plus économe des usagers, n'engendrant pas, par exemple, une utilisation croissante de la climatisation. Les gains supposent aussi une meilleure isolation thermique des logements et une efficacité croissante des appareils. La réduction de la part des maisons individuelles dans la construction neuve, plus consommatrices que les logements collectifs, serait aussi source d'économies. En Midi-Pyrénées, où

cette part est particulièrement développée, elle constitue aussi un levier. Il serait également nécessaire de poursuivre des efforts pour estimer de façon différenciée les émissions produites par le résidentiel et par le tertiaire, ce dernier secteur ayant assurément un comportement spécifique.

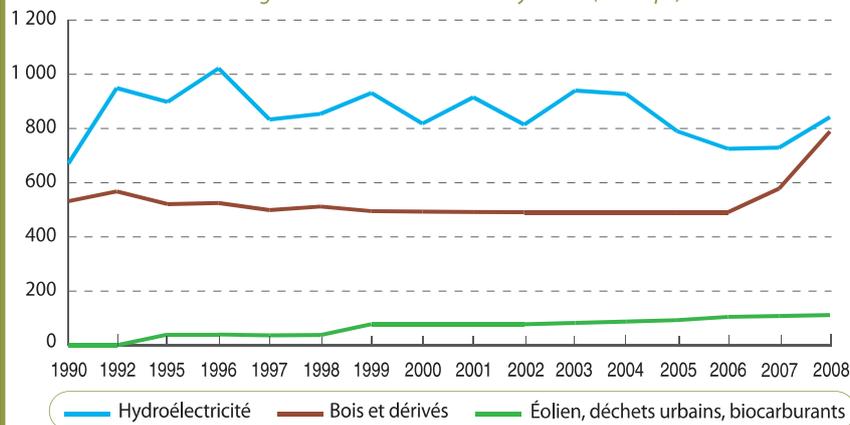
Des atouts et un potentiel de développement pour les énergies renouvelables

Midi-Pyrénées contribue fortement aux objectifs nationaux en matière de

production d'énergie renouvelable (EnR) : la production régionale s'élève dorénavant et déjà à 28 % de la consommation finale d'énergie de la région, soit plus que l'engagement pris par la France dans le cadre du Grenelle de l'environnement à l'horizon 2020 (23 %). Le développement ancien des centrales hydroélectriques, favorisé par une géographie propice, est à l'origine de cette situation. Aujourd'hui s'ajoute une volonté politique de diversification des sources d'énergie. Ainsi, la production d'électricité par des sources renouvelables est suffisante pour couvrir 61 % des besoins actuels de la région, contre 18 % en moyenne en France métropolitaine. Des sources nouvelles d'énergies renouvelables commencent à être valorisées : le bois-énergie, la méthanisation, la filière éolienne et les filières solaires thermique et photovoltaïque se structurent grâce à un potentiel régional et des conditions climatiques favorables. L'adaptation des modes de production aux changements climatiques constitue un nouvel enjeu, qui nécessite de développer le bouquet énergétique. Il impose aussi de réduire les consommations pour sécuriser la production en été : à l'avenir, la réduction des précipitations pourrait en effet empêcher le plein fonctionnement de la centrale de Golfech en période d'étiage et perturber la production des centrales hydroélectriques.

Énergies renouvelables en Midi-Pyrénées : le bois rattrape l'hydroélectricité

Les énergies renouvelables en Midi-Pyrénées (en Ktep*)

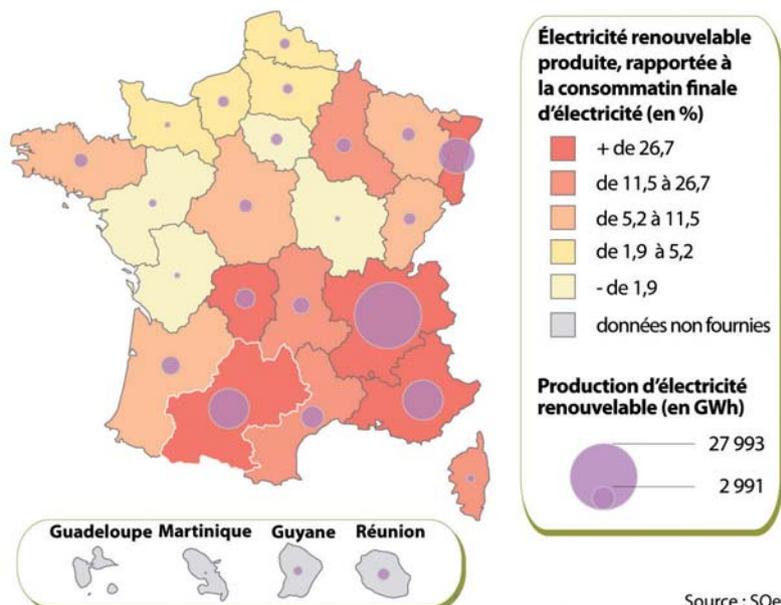


* millier de tonnes équivalent pétrole

Source : Observatoire régional de l'énergie (OREMIP)

La production d'EnR représente 61 % de la consommation électrique de la région

Production régionale d'électricité renouvelable et part de la consommation finale d'électricité en 2008



Source : SOeS

national. Dans le même temps, les dépôts en déchetterie progressent. L'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement est de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant de 7 % en 5 ans. La réduction de l'impact environnemental des déchets passe aussi par l'accroissement du taux de leur valorisation par les pouvoirs publics. Tout en gagnant du terrain, en Midi-Pyrénées, ce taux reste en deçà de la moyenne métropolitaine (31,7 % en 2007, contre 34,0 %). La marge de progrès est grande dans la région : les quantités de déchets stockées en décharge continuent de s'accroître, alors que l'objectif du Grenelle est d'orienter vers les filières de recyclage et de valorisation organique 35 % des déchets ménagers et assimilés en 2012 et 45 % en 2015. Malgré l'accroissement de population, les prélèvements d'eau pour les usages domestiques ne progressent plus non plus. De 2003 à 2008, les prélèvements à usage d'eau potable ont

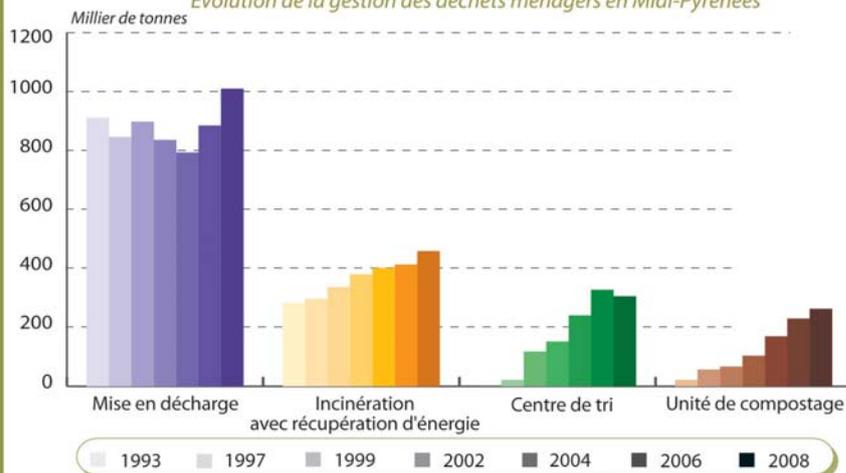
Des ressources à consommer avec modération

Des progrès restent à réaliser pour réduire les consommations d'énergie. Il s'agit plus largement de consommer de façon responsable des ressources épuisables. Les acteurs publics et privés sont interpellés pour réduire les ponctions sur ces ressources, comme pour développer des dispositifs respectueux de l'environnement ou pour gérer des intérêts parfois contradictoires. Les ménages le sont tout autant dans leurs pratiques quotidiennes. L'action de tous est d'autant plus nécessaire dans une région en forte croissance démographique.

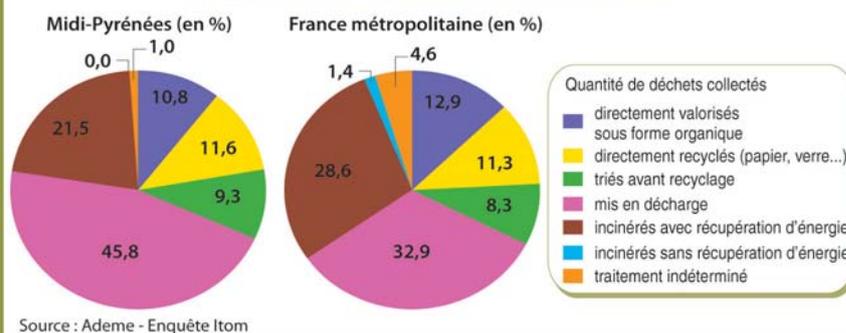
Si la sensibilisation des ménages, comme des entreprises à la pratique du tri des déchets progresse, réduire leur quantité à la source reste un objectif à poursuivre pour renforcer l'éco-efficacité de la croissance. Entre 2007 et 2009, les quantités d'ordures ménagères et assimilées collectées par habitant semblent diminuer, mais à un rythme moindre qu'en France métropolitaine : la baisse s'élève à - 2,8 % dans la région, contre - 4,3 % au niveau

La valorisation des déchets progresse, mais pas assez pour rattraper le retard

Évolution de la gestion des déchets ménagers en Midi-Pyrénées



Valorisation des déchets ménagers et assimilés en 2007

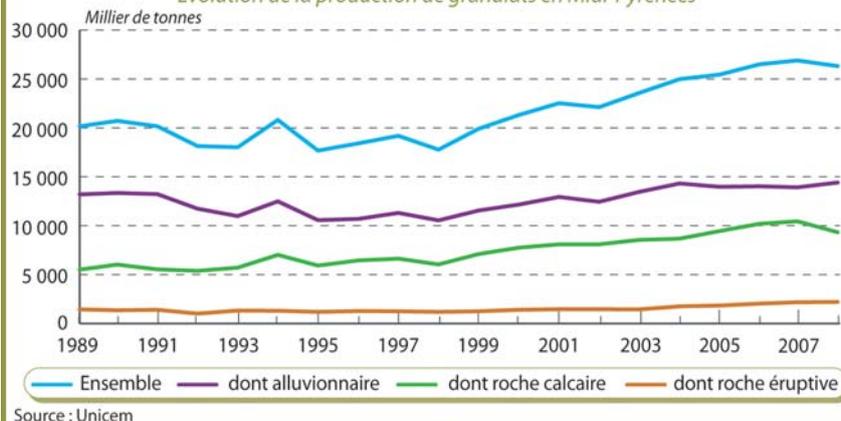


même baissé, mais l'interruption de la baisse en 2009 impose une vigilance. La région dispose de marges de progrès. Midi-Pyrénées fait en effet partie des régions métropolitaines, avec les autres régions du sud et la Bourgogne, dont les prélèvements en eau potable par habitant sont les plus élevés. Sur la période 1999-2007, ils sont supérieurs de plus de 50 % à ceux du Nord - Pas-de-Calais, de 6 % à ceux d'Aquitaine.

La ponction sur d'autres ressources épuisables, telles que les granulats, est également peu économe. L'utilisation de matériaux de recyclage, aujourd'hui peu développée, et la recherche de matériaux renouvelables ou de procédés plus économes constituent un enjeu, particulièrement dans une région dont le dynamisme démographique est soutenu. La production de granulats progresse fortement, sous l'effet du développement de la construction et d'infrastructures de transport. L'essentiel des besoins est satisfait par l'extraction de granulats d'origine alluvionnaire. Une vigilance particulière s'impose pour analyser des intérêts contradictoires entre extraction et préservation des milieux aquatiques. Pour une partie de la population, consommer de façon responsable est difficile, voire impossible. Consommer des aliments bio et utiliser des matériaux de construction écologiques a un coût qui peut être rédhibitoire pour les ménages les plus modestes. Le développement de la précarité énergétique, non encore mesuré au niveau régional, questionne la cohésion sociale et menace de prendre de l'ampleur avec la hausse du coût de l'énergie qui impacte les dépenses de logement, comme de transport. Lors de l'hiver 2005, au niveau national, c'est un ménage métropolitain sur sept qui a déclaré avoir souffert du froid dans son logement et autant qui, objectivement, consacre plus de 10 % de ses revenus à des dépenses énergétiques pour chauffer son logement.

Forte progression de la production de granulats entre 1997 et 2007

Évolution de la production de granulats en Midi-Pyrénées



Des inégalités sociales qui menacent de s'accroître

L'enjeu de cohésion sociale, de réduction des inégalités et des exclusions, est central. Lutter contre la pauvreté constitue l'axe majeur du volet social du développement durable. En Midi-Pyrénées, cet objectif se traduit par une nécessaire réduction des disparités entre les huit départements.

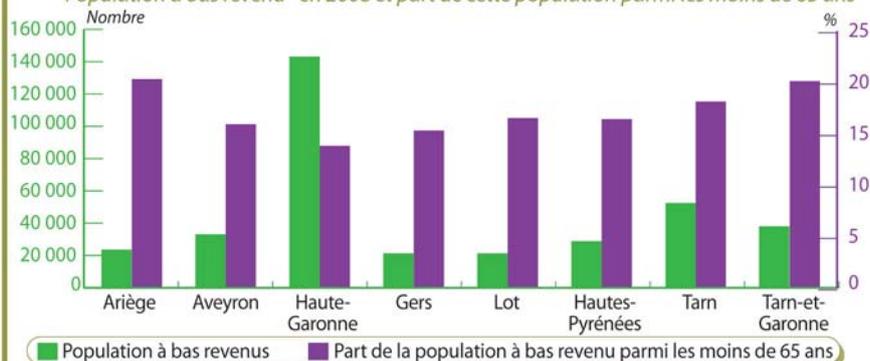
La part de la population « à bas revenu » est l'un des IDD retenus. Dans la région, elle se situe dans la moyenne métropolitaine, mais elle est légèrement inférieure à celle de l'ensemble des régions de province. Le résultat est néanmoins en partie biaisé car les personnes âgées de plus de 65 ans ne sont pas prises en compte dans le calcul et les jeunes de moins de 25 ans ne le sont que partiellement. Et ces populations sont plus exposées à la pauvreté

que dans la région. Ainsi, en prenant en compte les revenus de l'ensemble de la population quel que soit son âge, il apparaît que davantage de Midi-Pyrénéens vivent en dessous du seuil de pauvreté que dans l'ensemble de la province : 13,6 % en 2008, contre 13,2 %. Et les disparités sont grandes, d'un département à l'autre. Le taux de pauvreté est sensiblement supérieur à la moyenne nationale dans 6 départements sur 8, seules la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées étant épargnées. Il est particulièrement élevé en Ariège et en Tarn-et-Garonne où il dépasse 16 %. L'évolution de ce phénomène, dont les modalités de mesure ont récemment changé, ne peut encore être appréciée.

Le nombre de ménages surendettés continue de son côté à augmenter entre 2006 et 2009 et cet accroissement, supérieur à celui constaté au niveau national, traduit une précarisa-

Davantage de précarité financière en Ariège et Tarn-et-Garonne

Population à bas revenu* en 2008 et part de cette population parmi les moins de 65 ans



* Le seuil de bas revenus est égal à 942€ par mois et par unité de consommation en 2008

Sources : Caf, MSA

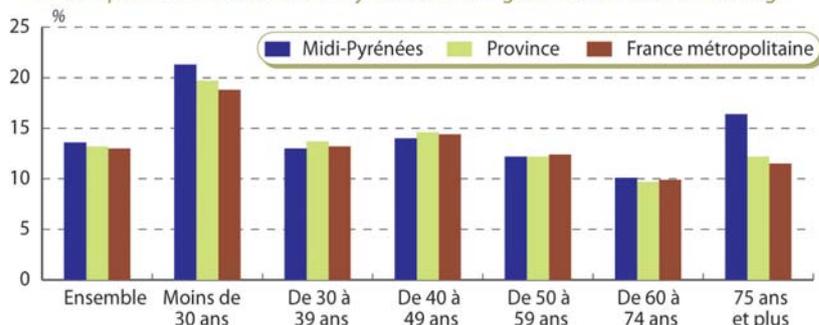
tion préoccupante. La hausse du taux de chômage et de la part du chômage de longue durée, comparable au niveau national, est aussi signe de précarisation.

Les inégalités d'accès au marché du travail se traduisent par l'exposition au chômage et le taux d'emploi, qui varient beaucoup selon l'âge. Le faible taux d'emploi des jeunes Midi-Pyrénéens s'explique pour partie par leur niveau de formation plus élevé que celui de l'ensemble des jeunes Français et leur entrée plus tardive sur le marché du travail. Il s'explique aussi, indépendamment de cela, par un taux de chômage plus élevé qu'aux âges supérieurs, comme c'est le cas pour l'ensemble du pays. Les seniors (55 à 64 ans) sont un peu plus souvent en emploi qu'au niveau national, comme la classe d'âge intermédiaire (25 à 54 ans), mais restent trop souvent écartés du marché du travail : seuls 39 % d'entre eux sont en emploi. Au total, en Midi-Pyrénées en 2008, le taux d'emploi des 20 à 64 ans s'élève à 69,5 %. Bien que légèrement plus élevé que le taux national, il est bien en deçà de l'objectif de 75 % à l'horizon 2020, objectif fixé par la France dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Pour les femmes, il est de 65,2 % pour un objectif de 70 %. Bien que plus souvent en activité que l'ensemble des Françaises, les Midi-Pyrénéennes sont tout autant au chômage qu'elles, et plus que les hommes. Lorsqu'ils travaillent, les jeunes et les femmes sont aussi bien plus souvent soumis à des formes particulières d'emploi que les hommes et les aînés : contrats à durée déterminée (CDD, intérim, apprentissage ou emploi aidé, temps partiel). Les inégalités de salaires entre hommes et femmes ne se résorbent pas. En 2008, elles se sont même accrues et sont supérieures à la moyenne de province.

Les risques professionnels sont aussi sources d'inégalité. Comme au niveau national, la fréquence des accidents du travail s'est considérablement réduite depuis 50 ans, mais atteint depuis 2004 un palier qui semble difficile à franchir. La fréquence des maladies

Les jeunes et les personnes âgées plus exposés à la pauvreté en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine

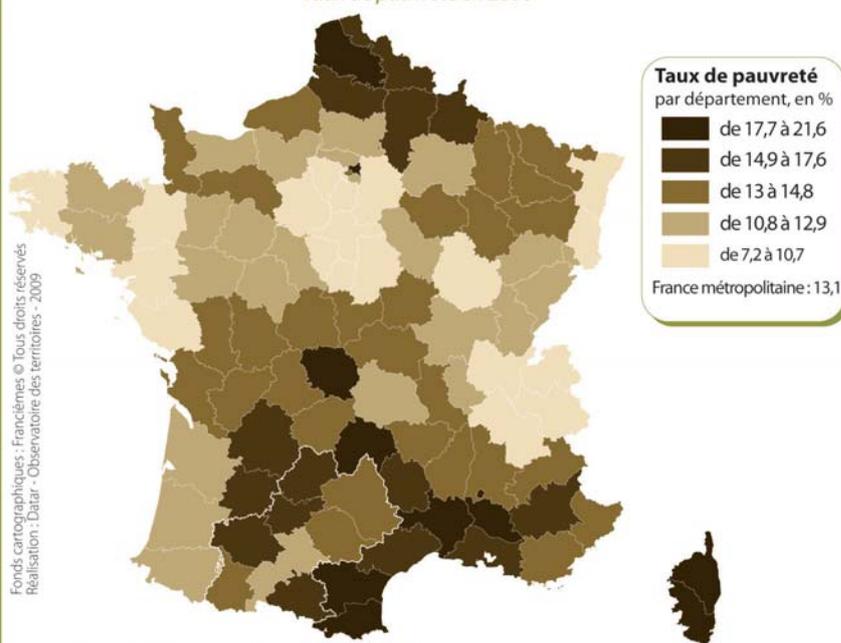
Taux de pauvreté en 2008 en Midi-Pyrénées selon l'âge du référent fiscal du ménage



Source : Insee - Revenus disponibles localisés

Précarité financière et pauvreté : fortes disparités départementales

Taux de pauvreté en 2006

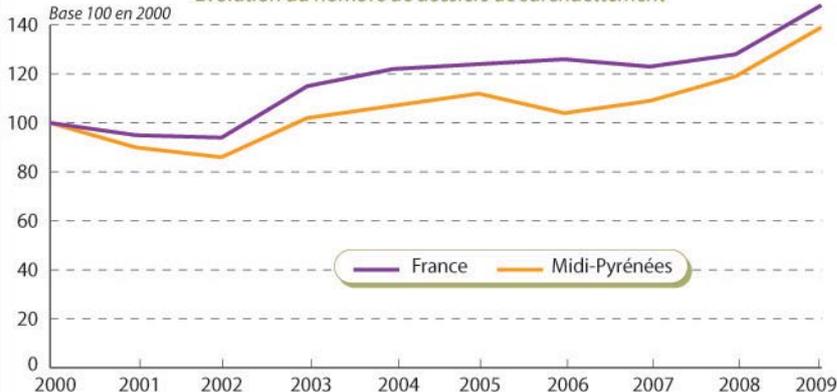


Source : Insee, DGFIP - Revenus disponibles localisés 2006

Note de lecture : en France métropolitaine, 13,1 % des individus ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Forte hausse du nombre de dossiers de surendettement en 2009

Évolution du nombre de dossiers de surendettement



Source : Banque de France

professionnelles croît, quant à elle, sous la poussée notamment des troubles psycho-sociaux et musculo-squelettiques. Réduire la fréquence des accidents du travail et les cas de maladies professionnelles reste un enjeu de santé publique.

Des solidarités nouvelles pour réduire des disparités territoriales

Aux signes liés à la précarité, s'ajoutent d'autres signes de disparités territoriales qui appellent de nouvelles solidarités et coopérations entre territoires. Ainsi, le vieillissement de la population touche inégalement les départements. À l'horizon 2040, la Haute-Garonne resterait l'un des départements les plus jeunes de France. À l'opposé, le Lot, le Gers, les Hautes-Pyrénées et l'Aveyron feraient toujours partie des départements les plus âgés. Et les écarts de vieillissement entre départements de la région se creuseraient. Alors qu'à l'horizon 2030, la population active devrait continuer de s'accroître au niveau régional, certes à un rythme moindre qu'entre 1999 et 2007, elle pourrait s'infléchir à la baisse avant 2030 dans certaines zones d'emploi au vieillissement plus accentué. Parmi ces zones, figurent en particulier celles de Tarbes-Lourdes, d'Auch, de Castres-Mazamet, ainsi que le territoire du nord du Lot dépendant de la zone d'emploi de Brive, en Corrèze. Des synergies sont à développer pour tenter de limiter ces disparités face au vieillissement et des solidarités sont à anticiper pour y faire face, sous peine de faire peser une menace sur le développement de ces territoires. Et avec le vieillissement de la population, le nombre de personnes âgées dépendantes va progresser, nécessitant une prise en charge de cette population et une programmation adaptée des hébergements en institution et des services de soins à domicile.

Dans une région peu densément peuplée sur une large partie de son territoire, l'accès aux services nécessite des arbitrages entre coût des

Des inégalités dans la participation au marché du travail

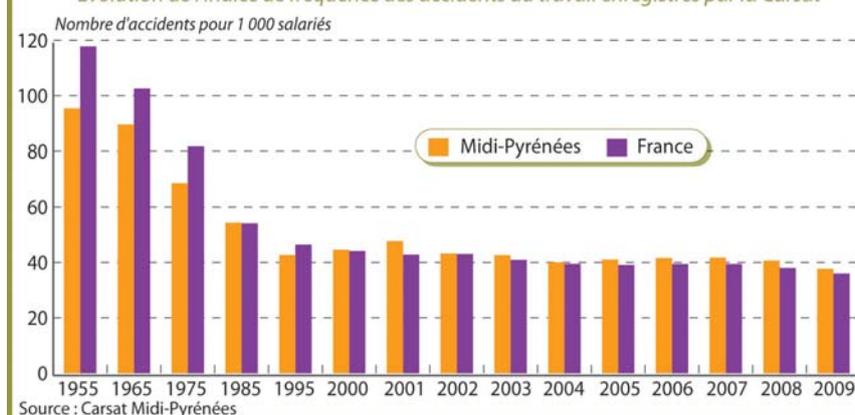
Taux d'emploi en 2008 selon l'âge (en %)

	Midi-Pyrénées	France métropolitaine
Ensemble	69,5	69,1
dont 20 à 24 ans	51,6	53,4
25 à 54 ans	81,7	80,8
55 à 64 ans	38,9	38,1
dont hommes	73,8	73,7
femmes	65,2	64,7

Source : Insee - Recensement de la population 2008

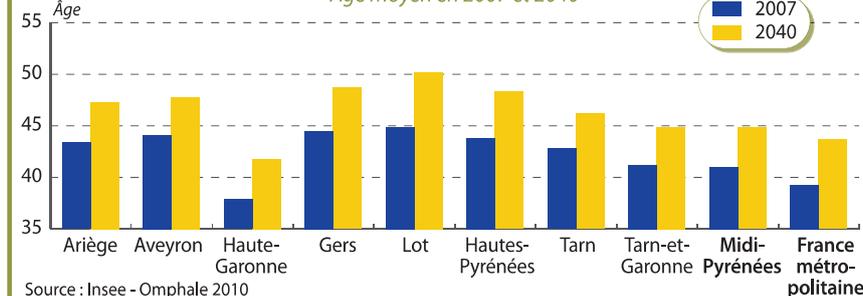
Depuis 2000, davantage d'accidents sur le lieu de travail en Midi-Pyrénées qu'au niveau national

Évolution de l'indice de fréquence des accidents du travail enregistrés par la Carsat



Les écarts de vieillissement de la population entre départements devraient se creuser

Âge moyen en 2007 et 2040



équipements et temps d'accès. L'accès à la diversité des équipements y est relativement préservé, ce qui n'exclut pas un plus grand éloignement des bassins de vie peu peuplés et enclavés, ni des insuffisances prévisibles pour des services précis. Une vigilance particulière s'impose pour préserver l'attractivité des territoires ruraux et l'accès à un ensemble de services de proximité pour leurs habitants, en particulier aux services de soins.

D'autres indicateurs confirment des inégalités entre départements, en matière d'illettrisme chez les jeunes, plus largement de difficultés d'acquisition de savoirs. Ainsi les conditions de transmission du patrimoine culturel et humain sont inégales d'un département à l'autre. L'Ariège, le Tarn et le Tarn-et-Garonne cumulent les difficultés : les jeunes y sont plus fréquemment en situation d'illettrisme, sans diplôme et / ou ni scolarisés ni en em-

ploi. Dans le Lot, pourtant peu touché par l'illettrisme, la part des jeunes sans diplôme et celle des jeunes non insérés sont aussi relativement élevées.

L'exposition aux risques technologiques ou naturels est bien sûr elle aussi inégalement répartie. Les disparités sont accrues par la couverture inégale des sites Seveso par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Les installations industrielles classées Seveso, le plus souvent concentrées dans les agglomérations les plus peuplées, sont en effet encore peu nombreuses dans la région à être couvertes par un PPRT approuvé. Il en est de même pour les zones présentant un risque inondation. La couverture par un plan de prévention du risque inondation (PPRI) des communes présentant ce risque progresse lentement. La vulnérabilité de ces zones et l'adaptation à l'imprévisible des populations méritent aussi d'être envisagées par une éducation au risque.

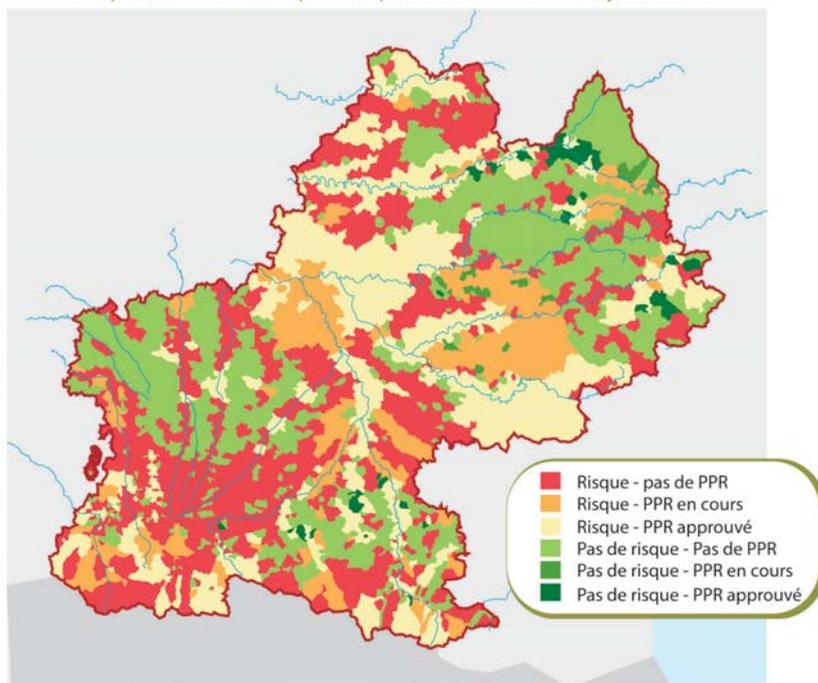
Pour se projeter à long terme, une gouvernance à affirmer

Prendre en compte dès aujourd'hui la capacité des générations futures à subvenir à leurs besoins : c'est la principale ambition du développement durable. Certains signes sont révélateurs de la faculté d'organisation des acteurs locaux de Midi-Pyrénées au regard des dynamiques de long terme. Le moindre endettement global des collectivités locales et des groupements à fiscalité propre, susceptible de peser sur les générations futures, en est un. La maîtrise de cet endettement, impactée par la nouvelle étape de décentralisation et par la réforme des collectivités locales, doit rester une préoccupation majeure.

Midi-Pyrénées est par ailleurs relativement bien couverte par des démarches Agenda 21, emblématiques de l'engagement politique des collectivités en faveur de la mise en œuvre des principes du développement durable. En août 2010, en Midi-Pyrénées, 95 collectivités territoriales ou groupements sont engagés dans une démarche Agenda 21. Vingt-deux d'entre eux

La couverture par un PPRI des communes exposées au risque d'inondation progresse lentement

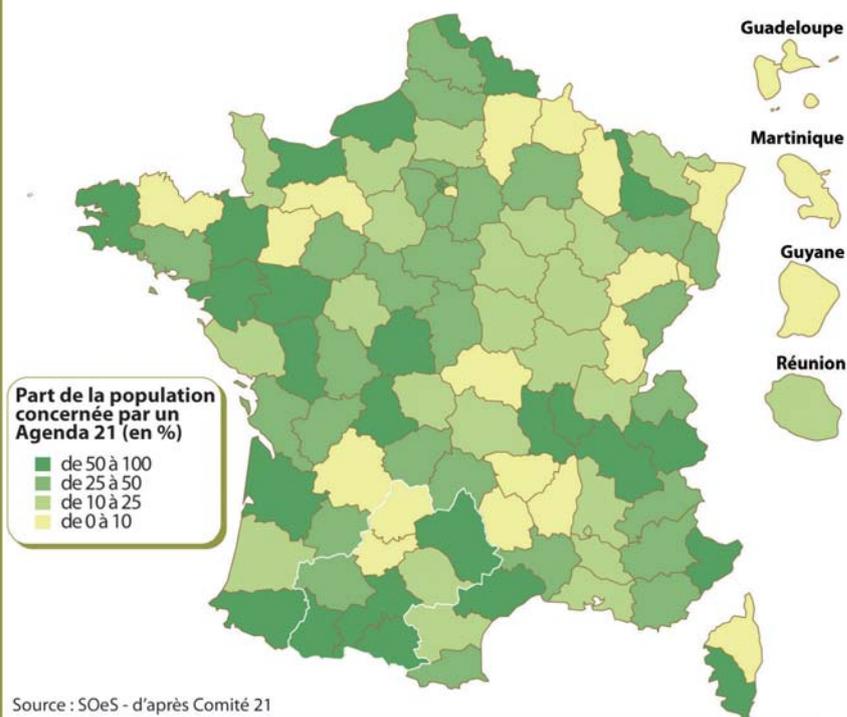
Le risque inondation et les plans de prévention - Situation en juillet 2010



Source : Dreal - Base Gaspar

Midi-Pyrénées relativement bien couverte par des démarches Agenda 21

Part de la population concernée par une démarche Agenda 21 « de proximité » début 2010

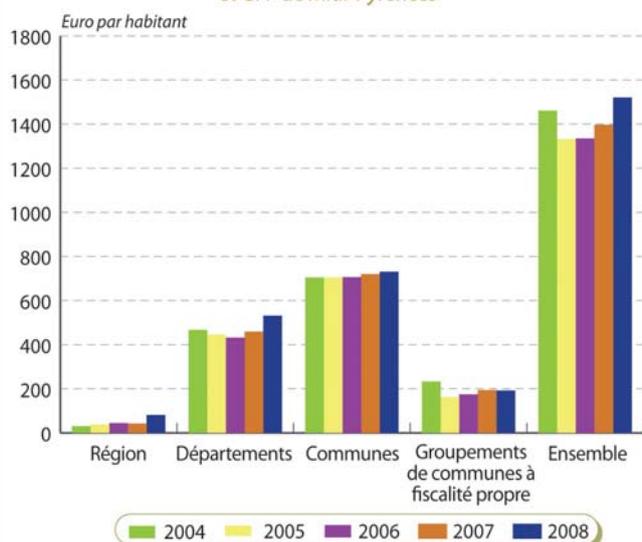


Source : SOeS - d'après Comité 21

Note de lecture : Agendas 21 portés par des communes ou leurs groupements, des pays ou des parcs naturels régionaux, hors Agendas 21 départementaux et régionaux, quel que soit l'état d'avancement de la démarche.

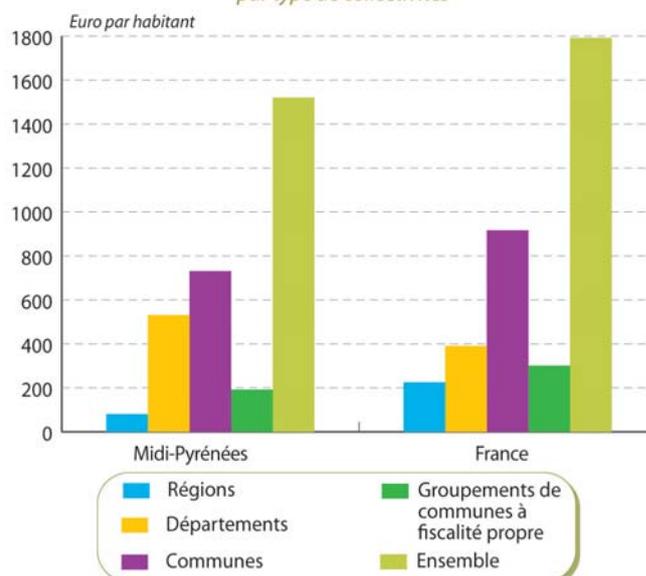
Un moindre endettement des collectivités locales et groupements à fiscalité propre qu'en France

Évolution de l'encours de la dette des collectivités locales et GFP de Midi-Pyrénées



Sources : Minefi, Comptabilité publique et Trésorerie Générale

Encours de la dette au 31 décembre 2008 par type de collectivités



ont été reconnus par le ministère en charge du développement durable pour leur qualité. Outre la démarche de la Région Midi-Pyrénées et celles des Conseils généraux du Gers et du Tarn, reconnues par le ministère, des démarches de proximité couvrent plus

de la moitié de la population des départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées. La progression vers une gouvernance territoriale respectueuse des principes du développement durable, que ce soit à travers des Agendas 21

ou des SCoT, mérite de se poursuivre et de se généraliser. Elle doit s'accompagner d'une préoccupation nouvelle de cohérence entre démarches régionales, départementales et locales pour gagner en efficacité.

Un dispositif d'observation à améliorer

Le dispositif d'observation des indicateurs du développement durable, mis en place en 2007 dans le cadre d'un partenariat entre la Région et l'Insee Midi-Pyrénées, mérite d'être amélioré. La batterie des indicateurs régionaux sera ainsi réajustée en 2012 dans le cadre d'un nouveau partenariat élargi entre la plateforme État-Région « Territoires et développement durable » et l'Insee. L'observation reste à construire sur certains volets :

- La construction d'outils de connaissance de la biodiversité, intégrant la continuité écologique, constitue un enjeu à part entière. Elle conditionne le suivi mais aussi les efforts en matière de protection de la biodiversité.
- La qualité de vie reste imparfaitement abordée, à travers des indicateurs qui, hormis l'espérance de vie, mesurent grossièrement des situations d'insatisfaction. Au vu des conclusions du rapport Stiglitz 2009 sur les performances économiques et le progrès social, diverses dimensions de la qualité de vie seraient à intégrer : les conditions de vie matérielles (conditions de logement, restrictions de consommation), les difficultés financières, la santé, l'éducation, les liens et rapports sociaux, la participation à la vie publique, l'insécurité physique, l'insécurité économique, les conditions d'emploi, les conditions environnementales... Au-delà des conditions objectives, il conviendrait de mesurer aussi l'appréciation subjective de la population.
- Les relations de la région avec le reste du monde, faisant écho au fameux « agir local, penser global » sont insuffisamment appréhendées. Connaître les dépenses des collectivités locales en faveur de la coopération décentralisée est par exemple un élément essentiel.
- Les enjeux cités relèvent pour beaucoup de l'action publique, du comportement des particuliers et de la performance environnementale de l'agriculture. La performance environnementale des entreprises, notamment en termes de pollutions de l'air, de l'eau ou du sol, ainsi que les actions régulatrices qu'elles mènent en faveur de l'environnement méritent d'être mieux connues et plus explicites. De même que l'effort de recherche et développement favorable au développement durable.
- La batterie d'indicateurs devra aussi intégrer la connaissance du changement climatique, mise en évidence par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), et ses impacts (sur les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, sur les activités agricoles, touristiques et de production d'énergie...).

Enfin la connaissance mérite d'être améliorée pour assurer le suivi des enjeux énoncés, y compris au niveau local. Citons par exemple une nécessaire précision quant à la localisation des surfaces artificialisées et leur nature, la population exposée aux risques technologiques et aux risques naturels, la qualité des eaux et des pollutions diffuses, notamment l'état chimique des masses d'eau au regard des substances de la Directive cadre sur l'eau non étudiées à ce jour. Les économies d'eau, la qualité de l'air, la production de déchets, la précarité des jeunes et des personnes âgées, la précarité énergétique, la santé au travail, la pression exercée par le tourisme sur l'environnement et sur le marché immobilier local sont aussi des points à améliorer.

Glossaire

□ Biomasse

Quantité totale de matière de toutes les espèces vivantes présentes dans un milieu donné. Dans le domaine de l'énergie, c'est l'ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie, utilisables directement (bois énergie), après méthanisation de la matière organique (biogaz) ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant).

□ Cadres des fonctions métropolitaines

Regroupent les cadres et dirigeants d'entreprise exerçant leur activité dans cinq fonctions dites « métropolitaines » : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion et culture-loisirs. Ces emplois sont principalement concentrés dans les grandes aires urbaines (cf. insee.fr/Définitions et méthodes/Grilles d'analyse).

□ Chômage de longue durée

Regroupe l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis au moins 12 mois consécutifs.

□ Consommation d'énergie finale

C'est la consommation totale, à laquelle on retire les pertes de distribution, les quantités consommées pour la production et la transformation d'énergie.

□ Déchets ménagers/ordures ménagères et assimilés

Les ordures ménagères comprennent celles qui sont collectées en porte-à-porte, ainsi que le tri sélectif du verre et des matériaux secs. Les déchets ménagers comprennent en outre les encombrants et déchets verts apportés en déchetteries. Les quantités « assimilées » sont les déchets (ou ordures) collectés « en mélange » par les collectivités locales et les EPCI avec les déchets ménagers : déchets industriels banals et déchets des artisans, des commerçants et de diverses activités de service.

□ Déchets industriels ultimes dangereux

Les déchets dangereux contiennent des éléments dangereux pour l'homme et l'environnement (en termes de toxicité, nocivité, inflammabilité, risque d'explosion). Les déchets industriels spéciaux sont une sous-catégorie des déchets dangereux, spécifiques de l'activité industrielle. Parmi ceux-ci, résultant ou non du traitement d'un autre déchet, ceux qui ne peuvent être ni valorisés ni définitivement détruits sont stockés et qualifiés de « déchets ultimes ».

□ Découplage

Dans le cadre du développement durable, c'est un principe selon lequel les pressions sur l'environnement, mesurées par les ressources utilisées ou les pollutions émises, devraient évoluer plus lentement que les variables économiques qui engendrent ces pressions environnementales (le PIB, la production agricole...).

□ Éco-efficacité de la croissance

Caractérise une croissance économique lorsqu'un découplage entre cette croissance et les quantités de ressources utilisées ou de pollutions émises est constatée.

□ Économie sociale

Regroupe diverses activités en marge des logiques lucratives classiques et de la puissance publique, organisées en quatre familles de structures : coopératives, mutuelles, associations et fondations (Définition Insee - DIISES - CNCRES à partir d'une liste de catégories juridiques et de secteurs d'activité sur insee.fr/Thèmes/Économie/Économie générale).

□ Effort de recherche et développement (R&D)

Part, dans le PIB, des dépenses de R&D exécutées dans la région (dépenses courantes ou en capital).

□ Empreinte écologique

Indicateur synthétique pour évaluer la pression de l'homme sur son environnement. Elle estime la surface nécessaire à la population pour consommer les ressources dont elle a besoin et absorber les déchets produits dans son mode de vie actuel.

□ Énergies renouvelables (EnR)

Elles proviennent de ressources que la nature renouvelle en permanence (eau, vent, soleil, matières organiques, chaleur de la terre...). Les sources d'EnR peuvent alimenter la production électrique (hydraulique, éolien, solaire photovoltaïque, déchets urbains, déchets de bois) ou la production thermique (solaire thermique, géothermie, déchets urbains, bois et déchets, résidus de récolte, biogaz et biocarburants).

□ Énergies fossiles/non fossiles

Les énergies fossiles proviennent de la décomposition de matière organique au cours de millions d'années (charbon, produits pétroliers, gaz naturel). Les énergies non fossiles regroupent les énergies renouvelables et les énergies fossiles issues de la fission de noyaux atomiques (uranium...).

□ Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance est la durée de vie moyenne (âge moyen au décès) d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle est indépendante de la structure par âge.

□ État des masses d'eau

L'état global des masses d'eau superficielles (lacs et rivières) est la résultante de leur état écologique et chimique. En

application de la Directive cadre sur l'eau (DCE), il est suivi dans les stations du réseau de contrôle de surveillance (RCS), en mettant en œuvre le système d'évaluation d'état des eaux (SEEE). L'évaluation de l'état chimique des masses d'eau est encore partiel.

❑ Étiage

Période de plus basses eaux des fleuves et rivières.

❑ Excédent naturel de population

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Lorsque ce solde est positif, il est qualifié d'excédent naturel.

❑ Gaz à effet de serre (GES)

Gaz dont la présence dans l'atmosphère contribue à l'effet de serre et est responsable du réchauffement climatique. Le protocole de Kyoto s'applique à 6 GES : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆).

❑ Granulats

Petits morceaux de roches d'une taille inférieure à 125 mm, utilisés dans les travaux publics, le génie civil et le bâtiment. Ils peuvent être obtenus par exploitation directe des roches meubles (sable, graviers), par concassage de roches massives (granite, basalte, calcaire), ou par recyclage de matériaux de démolition ou de laitiers de hauts fourneaux, mâchefers.

❑ Illettrisme chez les jeunes

Il est mesuré dans cette étude au regard des difficultés face à l'écrit des 16-17 ans, repérées lors des tests effectués dans le cadre de la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD). Sont concernés les jeunes ayant un déficit important de vocabulaire, voire ne possédant pas les mécanismes de base de traitement du langage écrit, ainsi que les jeunes disposant d'un niveau lexical correct, mais ne parvenant pas à traiter les écrits complexes.

❑ Intrants

Ensemble des moyens et produits utilisés pour obtenir une production animale ou végétale (engrais, pesticides, énergie...).

❑ Ménages surendettés

Ménages ayant contracté un endettement excessif ou qui sont confrontés à une réduction de leurs ressources à la suite d'un divorce, d'une période de chômage, de maladie, etc. L'indicateur suivi est l'évolution du nombre de dossiers de surendettement déclarés recevables par les commissions départementales de surendettement.

❑ Niveau de vie

Revenu disponible des ménages par unité de consommation (UC), y compris les prestations sociales et après paie-

ment des impôts directs. Le revenu disponible des ménages est la somme des revenus de leurs membres. Les UC permettent de tenir compte des économies d'échelle liées à la vie en commun. Dans un ménage, on attribue 1 UC au premier adulte, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le niveau de vie médian partage une population en deux sous-ensembles égaux : la moitié des personnes disposent d'un niveau de vie inférieur, l'autre moitié d'un niveau de vie supérieur.

❑ Population active

Personnes résidant sur le territoire ayant un emploi et chômeurs.

❑ Population à bas revenus

La part de population à bas revenus est égale à la part des personnes bénéficiant de prestations sociales (Caf ou MSA) et vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de bas revenus. Elle est calculée sur la population de moins de 65 ans. Le seuil de bas revenus, déterminé nationalement par rapport à la distribution des revenus (avant impôts) de l'ensemble de la population, est égal à 60 % du revenu médian par UC (voir « Niveau de vie ») : 942 euros par mois en 2008. La population à bas revenus qui ne bénéficie d'aucune allocation gérée par les Caf ou la MSA n'est pas prise en compte. C'est en particulier le cas de jeunes de moins de 25 ans en difficulté, qui peuvent ne pas être couverts par une allocation (logement ou familiale), ni par un minimum social.

❑ Principes de responsabilité et de précaution

Le principe 15 de la Déclaration de Rio précise la responsabilité des États et les nécessaires mesures de précaution qu'ils doivent mettre en place pour protéger l'environnement : « *En cas de risques de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement* ». Il est inscrit dans la Constitution française à travers la Charte de l'environnement.

❑ Produits phytosanitaires

Matières actives (ou préparations en contenant) utilisées en agriculture pour protéger les plantes cultivées contre les organismes nuisibles. Avec les biocides, ils constituent les pesticides.

❑ Risque d'érosion du sol

Le risque d'érosion du sol (ou l'intensité de l'aléa d'érosion) a été évalué par l'Ifen et l'Inra (« L'érosion hydrique des sols en France », Ifen, Inra, 2002).

❑ Risques professionnels

Ils regroupent les accidents sur le lieu de travail ou sur le trajet domicile-travail et les maladies professionnelles recensées par la Carsat et la MSA. Une maladie profession-

nelle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. La liste des maladies professionnelles reconnues évolue dans le temps.

☐ **Rotation culturale**

Technique culturale qui contribue à maintenir ou améliorer la fertilité des sols. Elle consiste à pratiquer différentes cultures dans un certain ordre sur la même parcelle, sur des cycles réguliers (rotations biennales, triennales, quadriennales...).

☐ **Secteur résidentiel/tertiaire**

Regroupe aussi bien les consommations d'énergie ou les émissions de CO₂ liées au logement que celles des établissements commerciaux et de services (cf. Bilan énergétique et bilan des émissions de GES réalisé par l'Oremip).

☐ **Secteur transport**

Inclut le transport de marchandises et le transport de voyageurs, qu'il soit marchand ou non marchand. Le recours des particuliers à la voiture individuelle en fait partie (cf. Bilan énergétique et bilan des émissions de GES réalisé par l'Oremip).

☐ **Taux de chômage**

Proportion du nombre de chômeurs, au sens du BIT, dans la population active.

☐ **Taux d'emploi**

Proportion de personnes ayant un emploi dans une population ou une classe d'âge donnée (les 20-64 ans dans cette étude). Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.

☐ **Taux de pauvreté**

Proportion de personnes appartenant à un ménage dont le niveau de vie par UC (voir « Niveau de vie »), est inférieur à un certain seuil. Celui-ci, calculé au niveau national, représente 60 % de la médiane du revenu disponible par UC de l'ensemble de la population (949 euros par mois en 2008).

☐ **Taux de valorisation des déchets**

Il rapporte la quantité de déchets traitée à la quantité totale collectée. Il s'agit des déchets ménagers et assimilés collectés par le service public (ordures ménagères et assimilées, les déchets déposés en déchetteries). La valorisation comprend le recyclage et le réemploi (valorisation matière), le compostage, la méthanisation et l'épandage (valorisation organique). Les autres modes de traitement sont l'incinération avec ou sans valorisation énergétique et la mise en décharge.

☐ **Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Znieff)**

Territoire terrestre, fluvial ou marin présentant un intérêt de par la richesse de ses écosystèmes et les espèces animales ou végétales, rares ou menacées qu'ils recèlent. Elles ont été créées, à l'initiative du ministère chargé de l'environnement, dans le but d'améliorer la connaissance des richesses écologiques du patrimoine national, de constituer une base scientifique de la politique nationale de protection de la nature, de proposer une base de connaissance accessible à tous pour permettre la prise en compte des espaces naturels dans les projets d'aménagement. Après un premier inventaire réalisé en 1982, une actualisation a été finalisée en 2010. En Midi-Pyrénées, cette opération a été conduite par la Dreal, avec le concours du Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP), du Conservatoire régional des espaces naturels de Midi-Pyrénées (Cren MP), du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et de la communauté scientifique et naturaliste régionale.

☐ **Zone d'emploi**

Territoire à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent et où les établissements trouvent l'essentiel de leur main-d'œuvre. (Définition Insee - Dares, cf. [Insee.fr/Définitions et méthodes](http://Insee.fr/Définitions%20et%20méthodes)).

Sigles

Arpe Midi-Pyrénées : Agence du développement durable
BBC : bâtiment basse consommation
BIT : Bureau international du travail
Caf : Caisse d'allocations familiales
Carsat : Caisse régionale de retraite et de santé au travail
CBNPMP : Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
CGDD : Commissariat général au développement durable
CNCRES : Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale
Cren : Conservatoire régional des espaces naturels
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
Dares : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
Datar : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DCE : Directive cadre sur l'eau
DIIESES : Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale
Diren : Direction régionale de l'environnement
Draaf : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Dreal : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EnR : énergies renouvelables
EPCI : établissement public de coopération intercommunale
Giec : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
Ifen : Institut français de l'environnement
Inra : Institut national de la recherche agronomique
Insee : Institut national de la statistique et des études économiques
ITDD : indicateur territoriaux du développement durable
JAPD : journée d'appel et de préparation à la défense
MEDCIE : Mission d'étude et de développement des coopérations interrégionales et européennes
MEDDTL : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
MSA : Mutualité sociale agricole
NAF : nomenclature d'activités française
Oremip : Observatoire régional de l'énergie Midi-Pyrénées
PIB : produit intérieur brut
PLU : plan local d'urbanisme
PPRT : plan de prévention des risques technologiques
PRAD : plan régional de l'agriculture durable
R&D : recherche et développement
RCS : réseau de contrôle de surveillance
SAU : surface agricole utile
SCoT : schéma de cohérence territoriale
SEEE : système d'évaluation d'état des eaux
SOeS : Service de l'observation et des statistiques
SRCAE : schéma régional climat - air - énergie
SRCE : schéma régional de cohérence écologique
TVB : trame verte et bleue
UC : unité de consommation
Znieff : zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Bibliographie

Publications régionales

- « Le développement durable en Midi-Pyrénées : 46 indicateurs », Insee, en partenariat avec la Région Midi-Pyrénées, *dossier n° 142, septembre 2007*
- « Le développement durable en Midi-Pyrénées - Tableaux de bord des 46 indicateurs régionaux » sur le site de l'Insee Midi-Pyrénées www.insee.fr/mp et de la région Midi-Pyrénées www.midipyrenees.fr, mise à jour novembre 2010
- « Population de Midi-Pyrénées en 2040 - Une croissance toujours forte, mais qui se ralentit », Insee Midi-Pyrénées, *6 pages n° 130, décembre 2010*
- « L'aire urbaine de Toulouse, un pôle d'emplois stratégiques de premier plan », Insee Midi-Pyrénées, Auat, *6 Pages - Perspectives villes n° 131, janvier 2011*
- « La recherche en Midi-Pyrénées - Une dynamique d'envergure internationale », Insee en partenariat avec la Région Midi-Pyrénées et la Délégation régionale à la recherche et à la technologie, *Dossier n° 151, avril 2011*
- « Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées - Tableaux de bord / édition 2011 (données 2009) », Insee en partenariat avec la DRJSCS, l'Aromsa, la Draaf, Pôle emploi, la Fédération des Caf, la Carsat, l'ARS accessible sur le site www.insee.fr/mp
- « Emploi des jeunes - Le temps partiel particulièrement répandu en Midi-Pyrénées », Insee Midi-Pyrénées, *6 pages n° 134, juin 2011*
- Site de l'Oremip : www.oremip.fr > Bilans énergétiques régionaux 1990-2008 > Effets de serre > Inventaires régionaux CO₂ et GES
- Guide « Schéma de cohérence territoriale et développement durable, un nouvel avenir pour les territoires », Plateforme régionale Territoires et développement durable Midi-Pyrénées, novembre 2010 sur le site de la Plateforme www.territoires-durables.fr

Publications nationales

- www.developpement-durable.gouv.fr « Stratégie nationale du développement durable 2010-2013 : vers une économie verte et équitable », et « stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 »
- Loi Grenelle 1 et 2 sur le site www.legrenelle-environnement.fr
- « Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 » - Commissariat général au développement durable, *Repères, juillet 2010*
- « Les indicateurs de développement durable », Commissariat général au développement durable, *La revue du CGDD, janvier 2010*
- Site de l'Insee www.insee.fr > Publications et services > Dossiers : Développement durable (décembre 2010) ; Performances économiques et progrès social (avril 2011) ; Action sociale départementale (août 2011)
- Les indicateurs territoriaux du développement durable mis en ligne sur le site du ministère en charge du développement durable (Service de l'observation et des statistiques) et de la Datar (Délégation de l'aménagement des territoires et à l'action régionale) - Observatoire des territoires : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr > Développement durable www.territoires.gouv.fr > Observatoire des territoires > Enjeux thématiques > Développement durable
- Référentiel des agendas 21 www.developpement-durable.gouv.fr > Développement durable sur le site du ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement
- Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) sur le site www.agriculture.gouv.fr
- « Programme national de réforme de la France 2011-2014 : annexe statistique relative à l'emploi », *Dares, Documents d'étude n° 162, juin 2011*

Imprimé en France

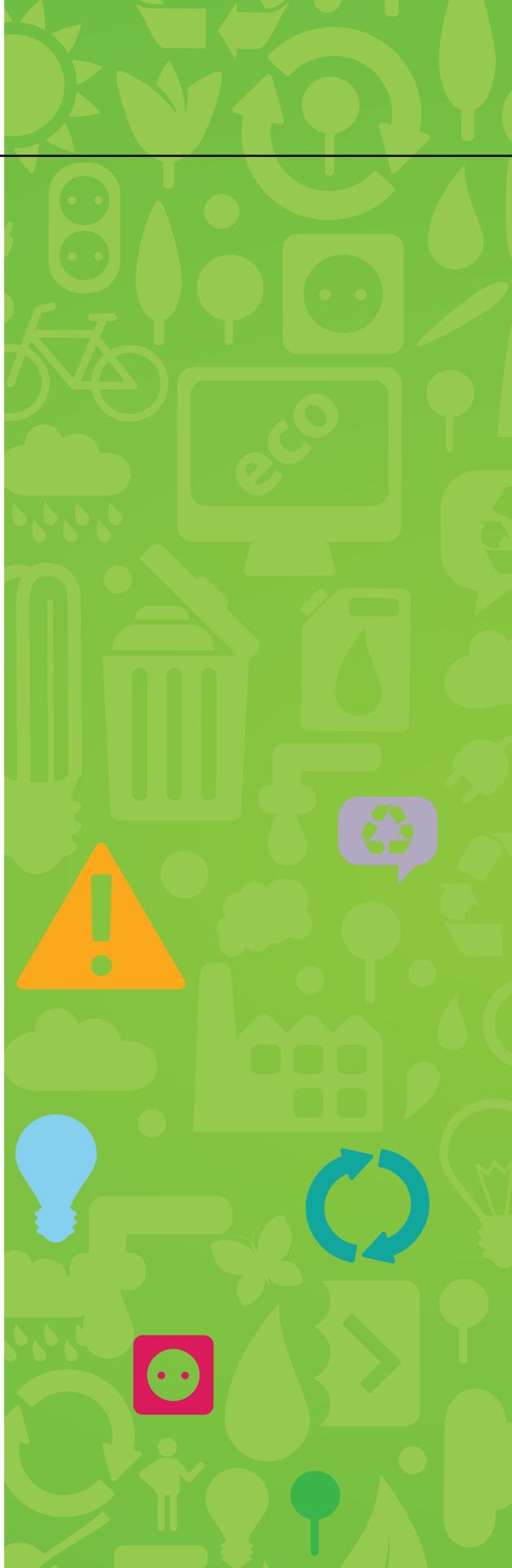
Imprimerie AMADIO

200, chemin du Sang de Serp
31200 TOULOUSE

Document éco-conçu :
papier recyclé/encres végétales/imprimeur imprim'Vert

Dépôt légal : octobre 2011

© Insee 2011



ISSN : 1167-2722

ISBN : 2-11-062323-3

Code produit : DDEVD1176